

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010****Sommaire**

| | |
|--|-----------|
| <u>I – RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.....</u> | <u>12</u> |
| <u>II – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....</u> | <u>13</u> |
| <u>III – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.....</u> | <u>13</u> |
| <u>IV – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE METROPOLE EST.....</u> | <u>16</u> |
| <u>V – DESIGNATION D'UN AGENT MUNICIPAL AU TITRE DE TITULAIRE DES LICENCES DES TROIS CATEGORIES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE.....</u> | <u>17</u> |
| <u>VI – ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARTIE DE LA FERME SAINT- SAUVEUR MISE EN VENTE PAR L'ETAT.....</u> | <u>17</u> |
| <u>VII – ACTION COORDONNEE AUTOUR DU LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.....</u> | <u>19</u> |
| <u>VIII – AVENANT A LA CONVENTION FIPHP CONCERNANT LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE AMENAGES.....</u> | <u>19</u> |
| <u>IX – PARTICIPATION DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ A LA MISSION « AGENTS D'AMBIANCE » MISE EN ŒUVRE PAR LILLE METROPOLE HABITAT</u> | <u>20</u> |
| <u>X – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ATTENTION A LA MARCHÉ POUR UN PROJET LIÉ AU HANDICAP.....</u> | <u>22</u> |
| <u>XI – AIDES A LA PROTECTION DE LA SANTE ET AU REGIME DE PREVOYANCE DU PERSONNEL MUNICIPAL.....</u> | <u>23</u> |
| <u>XII – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES THEORIQUES AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT.....</u> | <u>26</u> |
| <u>XIII – TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'EGLISE SAINT- SEBASTIEN ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE.....</u> | <u>26</u> |
| <u>XIV – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION RENE CLAIR.....</u> | <u>28</u> |
| <u>Réhabilitation et mise en conformité au groupe scolaire René-Clair – Télécommunications – Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel Finindex - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de système monétique des piscines - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel d'analyse et de gestion d'information sur les entreprises de la commune -</u> | |

| | |
|--|-----------|
| <u>Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de planning des sports -</u> <u>Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de suivi des fluides -</u> <u>Marché d'exclusivité pour la maintenance des photocopieurs.....</u> | <u>28</u> |
| <u>XV – AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHÉ DE MOBILIER DE LA</u> <u>MEDIATHEQUE TILL-L'ESPIEGLE – SPIRAL ET EMOTIONS / SOCIETE DS</u> <u>(Design & Solutions).....</u> | <u>30</u> |
| <u>XVI – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LE PROJET</u> <u>TRILOGIE IN SITU.....</u> | <u>30</u> |
| <u>XVII – CREATION DE TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE DE CIRQUE</u> <u>CONTEMPORAIN.....</u> | <u>31</u> |
| <u>XVIII – CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES.....</u> | <u>31</u> |
| <u>XIX – MODIFICATION DES TARIFS DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS</u> <u>HORS VACANCES SCOLAIRES (jeunesse).....</u> | <u>36</u> |
| <u>XX – AFFECTATION DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2010 A LA MISSION</u> <u>LOCALE METROPOLE EST.....</u> | <u>40</u> |
| <u>XXI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU CENTRE SOCIAL COCTEAU</u> <u>AU TITRE DE L'ANNEE 2010 POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL.....</u> | <u>42</u> |
| <u>XXII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FLERS-SART</u> <u>POUR L'ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR EN AOÛT 2010.....</u> | <u>43</u> |
| <u>XXIII – MUSEE DU TERROIR – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL</u> <u>GENERAL DU NORD POUR UNE ETUDE EN CONSERVATION PREVENTIVE....</u> | <u>46</u> |
| <u>XXIV – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VENIR EN</u> <u>AIDE AUX POPULATIONS SINISTREES DU PAKISTAN.....</u> | <u>46</u> |
| <u>XXV – MODIFICATIONS APORTEES A LA CONVENTION ANNUELLE</u> <u>D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SIGNEE ENTRE LA VILLE DE</u> <u>VILLENEUVE D'ASCQ ET L'ASSOCIATION AGES (ASSOCIATION POUR LA</u> <u>GESTION DE L'EMPLOI SPORTIF).....</u> | <u>47</u> |
| <u>XXVI – ACCESSIBILITE AU GRAND STADE – REGULARISATIONS ET</u> <u>CESSIONS FONCIERES AU BENEFICE DE LMCU.....</u> | <u>48</u> |
| <u>XXVII – VENTE DES ANCIENS LOCAUX DE LA SOCIETE ANONYME D'HABITAT</u> <u>A LOYER MODERE DE LILLE ET ENVIRONS (SLE) PLACE DE VERDUN.....</u> | <u>48</u> |
| <u>XXVIII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ENTRANT</u> <u>DANS LE CADRE DE L'OPERATION « NOS QUARTIERS D'ETE » ET AFFECTEE</u> <u>AU CENTRE SOCIAL DU CENTRE-VILLE.....</u> | <u>49</u> |
| <u>LISTE DES DECIDONS et LISTE DES MARCHES.....</u> | <u>51</u> |
| <u>MOTIONS.....</u> | <u>51</u> |

Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.

Présents : Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Alain CARETTE, Farid OUKAID, Grégory PARIS, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, Françoise MARTIN, Jean-Pierre FOURNIER, Corinne KUBERA, Jean-Antoine ROSSIT, Monique LEMPEREUR, Marcel DUWELZ, Faustin AISSI, Claudine SARTIAUX, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Michel URBACZKA, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI, Mohammed BENABBOU, Olivier URBANIAK, Laurence DUBOIS, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel MOLLE, Marie AGBESSI, Martine BERTHOULOUX, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

Excusés : Florence LECOCQ, pouvoir à Pierre-Jocelyn HUYGHE ; Dominique FURNE, pouvoir à Pascal MOYSON ; André LAURENT, pouvoir à Alain CARETTE ; Patrice CARLIER, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Nathalie CONSTANT, pouvoir à Malik IFRI ; Yvonne WILLEM, pouvoir à Grégory PARIS ; Saliha TELALI, pouvoir à Farid OUKAID ; Khadija MAJDOUB, pouvoir à Gérard CAUDRON ; Sylvie GARNIER, pouvoir à Maryvonne GIRARD, Jean-Michel STIEVENARD.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons le quorum, nous pouvons commencer ce conseil de rentrée. J'espère que vous avez passé de bonnes vacances. Je rappelle que nous avons tenu une commission plénière à la place des commissions thématiques, qu'il aurait été difficile de réunir en août.

Je vous confirme une information qui vous a été donnée cet après-midi : le conseil municipal d'octobre aura lieu le 21 et non le 22.

Nous avons à désigner une secrétaire de séance : ce sera Stéphanie DEWIÈRE, notre benjamine.

Avant le conseil municipal proprement dit et les quelques communications que j'ai à vous faire, je prendrai les éventuelles questions. Olfa LAFORCE a une question.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Merci de me donner la parole. Depuis quelque temps, des citoyens français à l'étranger deviennent une cible politique de guerre, de piratages, de terrorisme. Nous pouvons légitimement nous interroger sur la politique internationale de la France en Afghanistan, en Afrique et ailleurs. Je n'ouvrirai pas ce débat, car je souhaite, à travers ma question, que nous ayons une pensée collective pour tous ces otages civils, qui sont depuis cette semaine au nombre de onze. Je voudrais aussi rappeler l'importance de rejoindre la mobilisation pour la libération d'Hervé GHESQUIÈRE et Stéphane TAPONIER, journalistes de France 3 otages en Afghanistan depuis de longs mois. A travers eux, la liberté de la presse et la libre expression sont bafouées.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, si vous accepteriez que nous rejoignons

les actions préconisées par le comité de soutien, dont la marraine est Florence AUBENAS. Il s'agit d'apposer dans chaque mairie une banderole reprenant un visuel, « Nous ne vous oublions pas », et d'acheter des rubans bracelets à distribuer : 30 % de la vente sont reversés à l'association liberezles.net pour financer des actions. La lecture des témoignages de Florence AUBENAS et d'Ingrid BETANCOURT dans le livre qui vient de paraître montre que le pire pour un otage est de tomber dans l'oubli. Ce qui lui permet de survivre au quotidien est de savoir que beaucoup de personnes se mobilisent pour lui. De même, leur valeur auprès de leur bourreau, donc leur survie, est conditionnée par l'importance de la mobilisation dans leur pays et ailleurs.

C'est dans ce cadre, Monsieur le Maire, que je vous ai fait parvenir une délibération, qui rejoint sûrement votre préoccupation puisque, vous ne l'avez pas caché, votre intention est d'afficher pendant cinq jours sur le fronton de notre mairie une banderole appelant à leur libération. Cette délibération propose que notre conseil municipal du mois d'octobre vote une subvention pour financer le visuel que nous pourrions accrocher dans le lieu le plus fréquenté de la mairie, ainsi que des rubans bracelets que chaque élu ou citoyen sera libre de porter pour sensibiliser le maximum de nos concitoyens. Le montant de cette action est très modique, puisqu'elle coûtera un peu plus de 300 €, mais son symbole est important.

Jean-François HILAIRE demande la parole.

Gérard CAUDRON, maire

Est-ce une question, ou une réponse ? Nous n'avons pas de débat entre les questions.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Non Monsieur le Maire. Je voulais seulement rappeler que j'avais déjà demandé lors du conseil précédent si vous comptiez mettre une banderole. Cela fait trois mois et nous attendons toujours la réponse.

Gérard CAUDRON, maire

D'abord, ne me parlez pas de banderole, parce que je rappelle que le principe de la mairie, quand elle installe des banderoles sur le fronton, est de permettre une expression citoyenne, mais pas nécessairement d'afficher son propre engagement : don du sang, manifestations de quartier, libération de prisonniers politiques israéliens ou palestiniens, refus de voir une jeune femme lapidée en Iran relèvent d'une expression citoyenne, et je rappelle à ceux qui ne l'ont toujours pas compris ou qui font semblant de ne pas le comprendre que permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions a toujours été la manière de fonctionner de notre mairie, sans pour autant que le maire, qui n'a rien d'un caméléon, lui, soit d'accord avec tout ce qui s'écrit ou se dit. Je le précise en introduction, parce que j'ai connu un mois de septembre pénible en la matière.

Pour ce qui est des otages et des journalistes, j'ai une remarque de fond : je pèse mes mots, car je suis loin d'être d'accord avec tous les aspects de la politique

étrangère du gouvernement, mais le simple fait d'associer dans la même phrase l'expression naturelle de désaccord sur la politique étrangère et la question des otages signifie d'une certaine manière que vous reliez les deux. Cela, je ne l'accepte pas. Il est possible d'être en total désaccord avec un gouvernement, sans pour autant laisser l'ombre d'une suspicion d'une approbation ou d'une compréhension des prises d'otages. Une société qui met le doigt dans cet engrenage, même si elle le refuse ensuite, est une société qui est condamnée. C'est la mort de la démocratie que de trouver la moindre justification aux prises d'otages ou au terrorisme, d'où qu'il vienne. Nous avons des désaccords, nous pouvons comprendre des désespoirs, mais nous ne pouvons accepter ni les prises d'otages ni le terrorisme. Jamais je ne le ferai.

Vous avez par ailleurs, Madame LAFORCE, suivi une procédure curieuse en déposant un projet de délibération. Généralement, cela ne se passe pas ainsi.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

C'est pour le prochain conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Même pour le prochain conseil municipal. Si les élus ou les groupes déposent des projets de délibération, où allons-nous ? Une motion, d'accord. Mais un projet de délibération est élaboré dans le cadre d'une politique municipale, discuté en commissions, discuté par les groupes, l'exécutif et le conseil. Je n'en fais pas une histoire, mais je le dis. Elle sera examinée par les commissions *ad hoc*, par l'exécutif, par les groupes, et nous nous prononcerons au mois d'octobre, mais ce n'est pas une méthode. Sinon, demain, chacun peut apporter des délibérations sur tout. Je prends l'exemple des maisons d'assistantes maternelles, dont je parlerai tout à l'heure : je peux comprendre que l'UMP exprime sa position favorable, je pourrais même comprendre qu'elle présente une motion pour demander qu'en soient créées, mais proposer un projet de délibération créant une maison d'assistantes maternelles n'entre pas dans le fonctionnement normal d'un conseil. Nous étudierons donc cela au travers des procédures prévues.

Je peux cependant vous dire que concernant les banderoles, qui ont toutes la même taille, la même couleur, le même graphisme, une banderole est prévue pour la première semaine d'octobre, demandant la libération de nos otages et de leurs accompagnateurs, qu'il ne faut pas oublier. S'il faut ensuite aller plus loin, compte tenu de la mobilisation française – nous pourrions imaginer un dispositif indiquant le nombre de jours écoulés, comme le fait la télévision – et du côté plus que symbolique de cette prise d'otages journalistes, parce que c'est en plus une remise en cause du droit de la presse, nous y réfléchissons. Mais en attendant, l'un ne se substitue pas à l'autre : une banderole sera installée dès la première semaine d'octobre.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier d'avoir accepté notre demande du mois de juin.

Gérard CAUDRON, maire

J'en prends acte. Mais c'est vrai qu'en installant des banderoles l'été, nous touchons moins de monde, et que nous avons un calendrier. La première, celle qui a mis le feu aux poudres, était celle concernant le soldat franco-israélien prisonnier, non pas des Palestiniens mais du Hamas, rappelons-le quand même pour la petite histoire, et elle m'a valu des menaces très fortes, d'abord de partisans des Palestiniens, ce que je peux par ailleurs comprendre ; mais cela n'a rien été à côté des menaces et des injures que j'ai reçues des partisans israéliens quand la banderole a été enlevée, car ils m'ont dit que j'avais cédé à la pression des terroristes, alors que cela relevait d'un planning. Planning auquel arrive la réponse à votre demande, que nous pouvons revendiquer collectivement – il ne faut pas rejeter l'unité nationale sur certains sujets, car il en existe assez, en particulier des jours comme aujourd'hui, qui soulèvent des différences, voire des divergences.

RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES**Gérard CAUDRON, maire**

L'actualité passée concerne la période du 3 juillet au 21 septembre.

- Cela a été l'époque des centres de vacances et des centres de loisirs. Sept cent trente-cinq enfants sont partis dans dix-neuf séjours de vacances. Les centres de loisirs de la ville ont accueilli en moyenne – c'est une moyenne, puisque le nombre d'inscrits est beaucoup plus élevé de deux à trois cents – mille huit cent cinquante-deux enfants en juillet, et mille deux cents en août. Je veux à cette occasion saluer une nouvelle fois nos animateurs de centres de loisirs comme de centres de vacances, qui font un travail extraordinaire. Je le dis souvent aux parents qui, quelquefois, se plaignent que les frites étaient mal cuites ou qu'il est tombé trois gouttes d'eau : nous avons tous du mal à nous occuper d'un, deux ou trois enfants, imaginez alors en avoir tout un groupe pendant trois ou quatre semaines, qu'il faut faire vivre ensemble, à qui il faut apporter quelque chose et donner des vacances tout en maintenant de la discipline. Je leur tire mon chapeau, et je pense que nous sommes là aussi tous d'accord pour transmettre ces compliments à nos centres. Il est bien sûr impossible d'éviter tout problème : sur dix-neuf centres, un a connu des problèmes, qui sont analysés. C'est très peu, et cela justifie d'autant plus le coup de chapeau que je voulais donner à nos personnels permanents – ceux qui travaillent pour nous pendant les vacances comme pendant l'année – et à tous les personnels vacataires qui nous rejoignent, aux équipes qui se forment. J'ai fait la tournée de plusieurs colonies de vacances, en regrettant que Daniel n'ait pas pu toutes les visiter en raison des sérieux problèmes de santé qu'il a eus – il nous a fait peur, mais il s'est bien remis. D'autres élus ont un peu tourné, et je pense qu'ils ont vu que mes paroles d'aujourd'hui ne sont pas de pure forme.

- Samedi 3 juillet a eu lieu une soirée cabaret avec Clé de sol, une très belle équipe aussi.

- Le 13 juillet, vingt à trente mille personnes ont assisté au feu d'artifice, précédé d'un concert du Jeune Ensemble harmonique : jouer Chopin à la plaine Canteleu n'était pas facile et ils s'en sont très bien tirés. Beaucoup de gens ont apprécié. Quelques

personnes ont trouvé qu'ils auraient dû jouer plus fort, mais il est impossible de mettre tout le monde d'accord. De plus, cela répond à l'idée de mettre en valeur nos propres forces : le Jeune Ensemble harmonique, son directeur, ses musiciens, sa présidente, qui sont déjà intervenus dans nos foyers, dans nos EHPAD, dans nos foyers-logements, et qui sont toujours prêts à se produire en ville méritaient d'être ainsi mis à l'honneur.

- Le 14 juillet, la Cervoise a réuni plus de huit cents participants, nous n'avons jamais fait autant : cinq, huit ou dix kilomètres au choix, puis cérémonie officielle à 11 h place de la République à Annappes, au pied de l'arbre de la Liberté.

- Le jeudi 22, nous avons eu la tristesse d'assister aux funérailles du Pr Jean MONTREUIL, j'y reviendrai.

- Le 29, la Ligue contre le cancer et la Ligue de football américain ont proposé à quelque cinq cent trente enfants de quelque trente centres de loisirs et d'accueil de la métropole une sensibilisation à la santé par le biais d'une activité physique sur les terrains de sport de la cité scientifique.

- Le 3 août, j'y reviendrai aussi, nous avons eu de nouveau de la tristesse avec les funérailles d'Henri LAMARRE, ancien élu, ancien adjoint.

- Le 7 août, ont eu lieu les « Quartiers d'été » et la kermesse du centre-ville organisée par le comité de quartier, avec près de cinq cents participants.

- Le 15 août, comme chaque année, a eu lieu la commémoration patriotique Rhin et Danube du débarquement en Provence, au coin du Grand Boulevard et de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, avec Mick DELRUE, un ancien, qui a toujours bon pied bon œil, de cette belle aventure de Rhin et Danube.

- Le 22 août, la course Lille Métropole 10 kilomètres a été remportée une nouvelle fois par Farid OUKAID – il gagne souvent – et a été marquée par la participation de Chantal FLINOIS et de Patrice CARLIER, qui ne sont pas arrivés premiers mais qui ont fait des bons temps, en tout cas mieux que moi puisque j'étais au départ et à l'arrivée mais pas entre les deux.

- Le 24 août, le meeting d'athlétisme s'est disputé sur la nouvelle piste du Stadium Nord, avec de nouvelles grandes stars. Nous avons eu beaucoup de chance : il faisait beau, et entre-temps, Barcelone était passé, et des athlètes qui étaient peu connus quand nous les avons sollicités, avant l'été, se sont révélés de grands athlètes, qui nous ont fait beaucoup de bien après une Coupe du monde de football moins enthousiasmante. Je ne parle pas que des résultats : nous avons vu des athlètes, à Barcelone puis à Villeneuve d'Ascq, jeunes, joyeux, copains. Le champion du sprint est même allé rencontrer nos jeunes en centres sportifs : c'est inimaginable. Puisent-ils ne pas changer, sachant que maintenant, même en athlétisme, les vedettes tarifent leur participation, le résultat de base, l'amélioration, la tentative de record, le record s'il est obtenu, et tarifent chaque photo prise. Je tire donc mon chapeau à nos jeunes athlètes, qui nous ont offert un très beau meeting dans un Stadium ultra plein, plus rempli, peut-être parce que c'est moins cher, que pour les matchs de football. Même un Lille-Marseille n'attire pas autant que le meeting d'athlétisme : cela peut inciter à s'interroger, mais ce n'est pas le jour.

- Le 28 août, je suis allé inaugurer la place de Villeneuve d'Ascq à Haïdari. Je devais faire ce voyage fin juin, ce qui n'a pas été possible pour des raisons de santé. J'ai procédé à cette inauguration, et j'ai été fait citoyen d'honneur. Je suis le deuxième, le

premier étant Mikis THEODORAKIS. La place est située non loin d'une caserne qui a servi de dernier lieu d'emprisonnement pour les résistants massacrés pendant la dernière guerre mondiale par les nazis, souvent des résistants communistes.

- Jeudi 2 septembre a eu lieu la rentrée scolaire pour les sept mille cinq cent quatre-vingt-onze élèves qui fréquentent nos quarante-neuf écoles publiques et les cinq écoles privées de la ville ; les effectifs cette année ne sont plus en diminution, mais en très légère augmentation.

- Lundi 6 septembre a eu lieu la troisième inauguration de Flunch ; j'ai fait les trois, j'ai donné rendez-vous pour le quatrième dans quinze ans.

- Le 11 septembre ont eu lieu, comme chaque année depuis que la place Allende existe, une commémoration du président Allende sur la place qui porte son nom ; et la braderie de l'hôtel de ville, avec six cent cinquante emplacements.

- Le 12, la braderie du Triolo a attiré six cents participants. Farid OUKAID a de nouveau remporté les Foulées jaunes de Roubaix, sur 10 kilomètres.

- Le 16 a été inaugurée l'exposition Résistance et résistants à Villeneuve d'Ascq, 1940-1945, au Mémorial d'Ascq.

- Le 17 septembre a été inaugurée l'exposition A la conquête de l'Est, Villeneuve d'Ascq 1969-1984, une très belle exposition qui est toujours au musée du château de Flers et qui montre l'interaction entre la création de Villeneuve d'Ascq par fusion de trois communes en février 1970 et la création de la ville nouvelle, qui a été décidée avant et qui s'est mise en œuvre après, jusqu'en 1983.

- Le samedi 18 septembre, la Légion d'honneur a été remise à Paul MINET, ancien combattant engagé dans les Forces françaises libres, qui a été longtemps à Villeneuve d'Ascq le responsable des Français libres. Il est né en 1915, il a quatre-vingt-quinze ans, et il est en bonne forme, et dans une forme intellectuelle extraordinaire. Je l'ai connu comme ami et comme ancien combattant pendant des années. Il était parti pour des raisons familiales dans une autre région, il est revenu et est maintenant à Jean-Baptiste-CLEMENT, avec Mick DELRUE : ils peuvent manger ensemble et échanger leurs souvenirs ; il est aussi avec Monsieur CHARLET, qui a aussi fait toutes ces campagnes mais qui est encore chez lui, en pleine forme. Mick DELRUE est aussi en pleine forme, comme Paul MINET, qui a cependant des problèmes de vue.

- Les 18 et 19, le week-end du patrimoine a attiré près de cinq cents visiteurs sur tous les sites de la ville. Se sont aussi déroulées la braderie de la Cousinerie et la trente-deuxième édition des Vingt-Quatre Heures cyclistes de la Cousinerie.

- Le 21, a eu lieu la première phase de l'inauguration du LAM. Cela a été compliqué. L'inauguration était prévue pendant le week-end avec Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture. Il a commencé par la faire déplacer au 22. Ensuite, il l'a remise au 21 à 18 h. Il nous a dit qu'il ne pourrait pas être là à 18 h, mais qu'il serait là à 13 h. Ensuite, il nous a dit qu'il ne pourrait pas être là à 13 h, mais qu'il serait là à 14 h 30, et qu'il devrait repartir à 15 h 30 puisqu'il devait retourner à Paris pour inaugurer l'exposition MONNET avec le président de la République. Cela se comprend, mais a provoqué un peu de battement dans les invitations. Deux mille personnes étaient cependant présentes à l'inauguration, où le préfet a lu le discours du ministre de la Culture. A partir de vendredi, le musée sera ouvert à la population, l'idée étant de l'offrir au plus grand nombre possible. Il est vrai que c'est un bel outil.

Je rappelle que cette extension nous aura coûté 30 M€, beaucoup plus que la première phase, et que le budget de fonctionnement sera dès 2011 de 6 M€, dont 5 M€ pris en charge par Lille Métropole Communauté urbaine, et qu'un projet de transformation en établissement public culturel est en cours.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

Gérard CAUDRON, maire

- Le week-end prochain aura lieu l'ouverture du LAM et de ses collections.
- Dimanche à 11 h, les jubilaires seront reçus à l'hôtel de ville, où vous êtes tous invités. Se dérouleront aussi la Foire aux associations au Palacium, la braderie du Bourg, la journée nationale sport et santé.
- Lundi à 15 h, aura lieu la pose symbolique de la première pierre au Grand Stade : elle est symbolique, car plus d'une pierre a été posée ; ceux qui veulent y aller seront les bienvenus.
- Le 30 septembre, nous accueillerons à l'hôtel de ville une délégation de sportifs de Stirling en lien avec les Tireurs villeneuvois. C'est une des manifestations qui se sont toujours déroulées avec nos amis de Stirling. Nous n'avons plus beaucoup de relations en tant que communes, vu l'état des finances des collectivités, britanniques d'abord, mais aussi françaises. Mais les jumelages continuent à bien marcher entre associations ou établissements scolaires.
- Le 3 octobre, ce sera la braderie d'Ascq.
- Le 9 seront inaugurés les locaux de l'association Vapeur 45 à la maison de quartier Pasteur.
- Le 15 octobre auront lieu les allumoirs d'Ascq.
- Les 17 et 18 octobre se dérouleront les « portes ouvertes » sur les villes jumelées au château de Flers.

C'est un agenda chargé, mais je tenais à le présenter pour bien montrer, pour ce qui est passé, la richesse de nos activités et la multiplicité de la ville, et pour vous inviter par avance, comme je le fais toujours : tous les élus sont invités à toutes les manifestations, sans distinction entre l'opposition et la majorité.

ACTUALITES MUNICIPALES

Gérard CAUDRON, maire

- Pour les frais de transports en commun des agents, le décret qui rend obligatoire une prise en charge partielle est enfin sorti, donc la mesure s'applique chez nous.
- Notre directeur général des services techniques est arrivé. Il est parmi nous et je l'invite à se lever. Il s'agit de Monsieur Stéphane BELEMBERT, qui a pris ses fonctions au 1^{er} septembre. Il a quarante ans, deux enfants, et était auparavant directeur de la voirie départementale au conseil général du Nord. La question de son arrivée a souvent été posée : c'est fait. Cela prend du temps, mais je pense que

nous avons un bon DGST : il lui reste à le prouver.

- Ferme Saint-Sauveur : la Ville, qui avait fait acte de candidature, a été retenue dans la procédure d'appel d'offres. Nous aurons tout à l'heure une délibération par laquelle nous l'achetons.

- Concernant les écoles, nous avons eu des fermetures de classes, je ne reviens pas sur les effectifs, mais la bonne nouvelle est qu'aucune fermeture de classe n'a lieu à Mermoz.

- A propos de la petite enfance, le décret permettant d'augmenter le nombre d'enfants accueillis a été publié, et devrait nous permettre de proposer une trentaine de classes supplémentaires dans nos crèches, ce que nous allons bien sûr faire.

La loi sur les maisons d'assistantes maternelles a été promulguée. Je ne rouvre pas le débat. J'ai dit aux assistantes maternelles que j'ai rencontrées que, puisque c'est un projet privé avec des parents privés, le jour où elles montent un projet, elles peuvent me, et nous, rencontrer pour discuter de la participation éventuelle de la Ville, comme nous le faisons pour d'autres associations, par exemple les crèches parentales. Nous avons exclu de mettre à disposition des locaux publics : c'est une analyse politique sur laquelle je ne reviens pas. Mais si elles s'organisent en association, qu'elles louent des locaux, qu'elles font leur budget, et qu'elles demandent une subvention à la mairie, il n'existe aucune raison pour qu'elles soient *a priori* recalées. Je l'ai toujours dit, Madame BARISEAU. Le fait de faire fonctionner une association qui rend un service public ouvre droit à une subvention, dont le montant dépend ensuite des dossiers, des discussions. Mais je ne vois pas au nom de quoi des tireurs auraient droit à des subventions, et pas des assistantes maternelles.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Qui avez-vous reçu ?

Gérard CAUDRON, maire

J'ai reçu avant le mois de juin des assistantes maternelles qui sont venues me parler de leur projet. J'ai été reçu à nouveau lundi dernier par le conseil de quartier, où se trouvait manifestement, même s'il ne s'est pas présenté, quelqu'un qui les représentait, et je leur ai tenu ce discours. Mais je leur ai dit de faire attention – c'est pourquoi je ne veux pas rouvrir le débat ici – car l'accueil d'enfants suppose des locaux à certaines normes, ce n'est pas comme les accueillir chez soi. J'ai dit aussi que le moment venu, en matière d'encadrement, si les normes ne sont pas les mêmes pour les MAM que pour les équipements publics, cela signifie que soit elles sont trop élevées d'un côté, soit elles ne le sont pas assez de l'autre. C'est le débat politique sur lequel il existe des désaccords par rapport au projet. Mais il n'empêche que dans une municipalité, quand quelqu'un s'organise en association, a un projet, rend un service, demande une subvention, celle-ci est examinée. Ensuite, son montant dépend de l'examen en commission. Mais même si je sais que mon avis n'est pas partagé par la totalité du conseil, je suis garant d'une certaine éthique, et je ne vois pas au nom de quoi nous subventionnerions des basketteuses américaines et pas des assistantes maternelles. Nous en débattons à ce moment-là. Comme pour n'importe quelle association, nous prendrons des garanties sur la nature du

service public, sur les conditions d'exercice du service public, sur les questions de sécurité, en résumé sur tout ce que nous prenons en compte dans ces cas-là.

- Concernant la sécurité, je ne reviens pas sur la mise en cause par le président de la République des maires qui a amené les maires – dont moi-même, mais je crois que la majorité sont d'accord sur ce point – à dire à l'Etat qu'avant de les accuser, il doit cesser de baisser ses effectifs dans nos commissariats, voire d'en supprimer. C'est un peu le cas du nôtre ; ce n'est plus vraiment un commissariat : il n'a plus de commissaire ; il n'est pas toujours ouvert, c'est le moins que je puisse dire. Mais là encore, n'ouvrons pas ce débat qui, comme le dossier des Roms dont nous parlerons tout à l'heure, s'est déroulé tout l'été. Ceci dit, pendant que les gens pensent à cela, ils ne pensent pas au chômage, à ceux qui vont être expulsés de leur habitation faute de pouvoir payer leur loyer. C'est pourquoi cela m'énerve, mais je vais essayer de rester calme sur ces questions.

- Pour ce qui est de l'aide à la mutuelle, nous avons une délibération. Nous passons un peu en force et nous verrons ce que dira le préfet, mais nous ne pouvons pas laisser traîner cela : nombre de gens ne sont pas bien couverts, donc notre projet est d'aider les agents aux revenus les plus faibles à adhérer à une mutuelle.

- Avant l'ordre du jour, je reviens sur les deux décès que j'ai évoqués dans mon propos introductif, qui nous ont fait beaucoup de peine.

Jean MONTREUIL a été un très grand professeur de l'université des sciences et technologies de Lille de 1956 à 1990, avant d'être professeur émérite. Il était né en 1920. Il était membre des Académies de médecine de Paris, de Belgique et de Roumanie, commandeur dans l'ordre des Palmes académiques, dans l'ordre national du Mérite et dans l'ordre national roumain de la Culture, docteur *honoris causa*. Il était encore en pleine activité. Il avait été au premier tour sur la liste d'Ensemble pour Villeneuve d'Ascq, il avait accepté et proposé – cela a été fait d'un commun accord – de figurer en dernière position pour symboliquement pousser la liste que je menais. Il est mort dans son sommeil, en Roumanie où il était parti dans le cadre des échanges, avec nous a-t-on dit un sourire aux lèvres.

Nous avons aussi appris le décès d'Henri LAMARRE. Il était né le 3 avril 1929. Il avait été ouvrier d'imprimerie, conseiller municipal communiste de 1977 à 1983, adjoint au maire à l'aide sociale durant deux mandats, de 1983 à 1995 ; président du club de l'Age d'or de 1991 à 2003. C'était un grand monsieur. Il était malade depuis quelques années.

Je vous proposerai, en mémoire de Jean MONTREUIL et d'Henri LAMARRE, d'observer une minute de silence.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous pourrions y associer l'agent municipal des espaces verts qui nous a également quittés récemment.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons eu quatre décès cette année. Je veux bien que nous associions l'ensemble des gens qui travaillent avec nous, qui nous entourent, que nous

connaissions. Nous pouvons y associer cet agent et les trois autres aussi. Il est malheureusement des décès, à tort ou à raison, qui font plus que d'autres l'objet d'hommages, comme ceux des anciens collègues. Dans notre organisation, Jean MONTREUIL était candidat ; il n'était pas le seul, mais notre organisation fait que le groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq comporte à part entière les élus et les candidats, et il était membre du groupe et venait aux réunions. Il faut savoir que dans le métier d'élu, et de maire en particulier, nous sommes en permanence au confluent de tous ces malheurs personnels. Sur mille cinq cents agents, j'ai perdu depuis deux ans des amis très proches. Et je ne vous parle pas, dans la population, de ces enfants qui disparaissent, des bébés qui meurent : nous sommes en première ligne. Où commencent et où finissent les degrés de la compassion ? Cette jeune femme assassinée par un récidiviste récemment libéré travaillait à Décathlon. Le petit-fils de Jean-Marie DESCAMPS et fils de Bruno DESCAMPS, qui travaille en bas, n'avait même pas dix-huit ans : il a été écrasé à vélo à Wasquehal par un chauffard. Certaines semaines cet été, je suis allé au funérarium presque tous les jours.

Olfa LAFORCE demande la parole.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je vous remercie de me donner ainsi la parole, ce que vous n'acceptez guère d'habitude. Je veux seulement dire que l'information du jour est peut-être la mobilisation enregistrée aujourd'hui à nouveau dans la rue : un à trois millions de personnes ont de nouveau exprimé le refus du projet de réforme des retraites proposé par le gouvernement.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 29 juin 2010.

I – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Gérard CAUDRON, maire

Une proposition est faite, et nous avons deux solutions. Quelqu'un m'avait dit lors de la plénière qu'il fallait un vote à bulletin secret, et les mêmes services juridiques performants m'ont dit hier que si tout le monde était d'accord, à l'unanimité, il n'était pas indispensable. Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous votions sans urne pour ce renouvellement ? Nous devons le voter à main levée.

Tout le monde est d'accord. Merci.

Adopté à l'unanimité

II – MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Gérard CAUDRON, maire

Cela a aussi été élaboré d'un commun accord entre les différents groupes.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

III – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Gérard CAUDRON, maire

J'ai été saisi de deux amendements de la part du groupe Idées neuves. Madame BARISEAU, voulez-vous les présenter ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je pense que chacun aura repéré la petite coquille, dont je vous demande de m'excuser, puisque j'ai écrit conseil « régional » à la place de conseil « municipal » : il s'agit bien du règlement intérieur de notre conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Deux explications sont possibles : soit vous êtes obsédée par votre titre de conseillère régionale ; soit cela fait partie des articles types qui sont distribués dans les partis politiques et qui servent à modifier tous les règlements intérieurs de toutes les institutions.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je ne répondrai pas à cette provocation. Je commence par une parenthèse de forme avant d'aborder le fond : je regrette auprès de mes collègues que ces amendements ne vous soient parvenus qu'hier matin dans la mesure où ils ont été déposés auprès de Monsieur le Maire le 16 septembre.

Gérard CAUDRON, maire

Je regrette que vous ne les ayez pas évoqués lors de la commission plénière, alors que c'était le lieu où vous pouviez nous les présenter.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Ces amendements ont deux objectifs : faire coïncider notre règlement intérieur avec la loi et le code général des collectivités locales ; faire respecter les droits de tous les élus d'opposition. Nous avons fait ces propositions en réunion des présidents le 25 juin dernier, ce qui fait que lorsque nous avons plénière, Monsieur le Maire, cette proposition était connue depuis le 25 juin. Monsieur CARETTE m'a écrit le 24 août pour tenter de justifier le *statu quo*, donc le rejet de cette proposition, en citant un extrait d'un jugement du tribunal administratif de Dijon du 27 juin 2003, qui semble dire « *que l'espace réservé aux conseillers de l'opposition ne fait pas obstacle à ce que les pages prévues à cet effet soient aussi ouvertes aux élus de la majorité* ». C'est, je le regrette, méconnaître les principes élémentaires de la jurisprudence et sa définition même. En l'état actuel du droit c'est bien la dernière jurisprudence qui doit s'appliquer, à savoir celle indiquée dans la délibération et qui date de 2005.

J'ai par ailleurs trouvé diverses publications sur le sujet : questions au Sénat, à l'Assemblée nationale, extraits de jurisprudences, qui disent toutes la même chose. D'ailleurs, l'article L 2121-27-1 du code général des collectivités locales est clair. Je vous le relis pour une meilleure compréhension : « *Dans les communes de trois mille cinq cents habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » Nous sommes donc bien dans l'application de ce texte et je souhaite que le conseil municipal se conforme tant au droit qu'à la jurisprudence en vigueur.

Nous demandons que dans tout support d'information générale, *La Tribune* et site Internet par exemple, la partie « expression des élus » soit réservée aux élus d'opposition et qu'ils soient libres d'en déterminer le contenu sous la responsabilité bien entendu du directeur de la publication que vous êtes, Monsieur le Maire.

Mais là n'est pas la question essentielle. Nous n'avons pas été élus pour nous battre sur des jurisprudences ou pour débattre du droit. Ainsi, dans le vote qui va avoir lieu sur ces amendements, chaque élu ici présent doit se positionner sur sa volonté ou non de faire respecter les droits de l'opposition ; sur sa volonté ou non de faire souffler un vent de démocratie moderne sur notre assemblée.

Gérard CAUDRON, maire

Je vais vous répondre en mon nom, sans ouvrir le débat, trois points.

D'abord, l'interprétation que vous faites du code général des collectivités territoriales n'est pas la nôtre. Le fait de demander que les élus n'appartenant pas à la majorité aient un espace d'expression est un moyen de les défendre : cela ne signifie en aucune manière que ceux qui appartiennent à la majorité n'auraient pas ce droit. Vous pouvez tourner le texte comme vous le voulez. C'est pourquoi il existe des jurisprudences administratives qui peuvent être différentes. Notre interprétation est que si vous n'aviez pas accès à *La Tribune*, nous enfreindrions la loi, mais le texte que vous avez lu prévoit non pas que « seuls les élus », mais que « les élus n'appartenant pas à la majorité » - le « seul » est en plus – peuvent s'exprimer.

J'ajoute que c'est tout de même une curieuse conception de la démocratie que de

nier le droit à l'expression des groupes. La majorité est une chose ; le fait que les délégués puissent, à l'occasion d'un article, donner un avis est une chose ; mais quel appauvrissement de la démocratie que d'interdire à des groupes de s'exprimer ! Le droit ne dit pas qu'ils n'ont pas le droit de s'exprimer : nous avons connu des périodes où ceux qui ne sont pas dans la majorité ne pouvaient pas s'exprimer. C'est un progrès, mais que la démocratie aurait-elle à gagner que ceux qui n'appartiennent pas à la majorité s'expriment, et que les membres de la majorité, en tant que groupe, n'en aient pas le droit ? Ou alors, il faut aussi supprimer les groupes. Les élus dans leur délégation auraient une expression, les groupes n'en auraient plus. Vous nous attaquez si vous voulez au tribunal : le jour où le Conseil d'Etat validera une chose pareille, il prendra une sérieuse responsabilité. Cela reviendra à enlever la parole à une structure légalement constituée dans le règlement intérieur : les groupes de la majorité sont légalement constitués ; ils sont un peu plus nombreux, certes, mais cela justifierait-il de leur interdire l'expression ?

Quant au site Internet de la Ville, je suis contre cette modification, parce que sous sa forme actuelle, il n'est pas un site de réflexion ou de débat, mais d'informations brutes : il ne contient par exemple pas d'édito. Là encore, les tribunaux sont là : s'ils vous donnent raison, nous appliquerons, mais je m'oppose au fait de transformer le site Internet de la Ville, qui informe des manifestations, en blog. Parce que c'est ce qui arriverait, Madame. Je vous connais assez. Payez-vous un blog en tant qu'UMP, dites-y ce que vous voulez, c'est votre affaire ; mais ne demandez pas à la Ville qu'elle transforme son site Internet en blog politicien.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Vous ne vous êtes pas gêné en début de mandat.

Gérard CAUDRON, maire

Je demande donc au conseil de voter contre ces deux amendements, et je mets aux voix. Qui est pour le manifeste en levant la main.

Olfa LAFORCE demande la parole.

Gérard CAUDRON, maire

Je veux bien, mais nous allons y passer du temps. Allez-y, c'est un droit.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je trouve dommage d'apprendre là que cette proposition de Madame BARISEAU a été faite en juin et que nous n'ayons pas eu l'occasion d'avoir une réunion entre nous pour parler de ces amendements. C'est d'autant plus regrettable que je trouve qu'elle a su nous associer dans ce projet de rédaction du règlement intérieur. Personnellement, je découvre avec satisfaction que tous les amendements que j'avais proposés sont adoptés. Il est dommage qu'à la fin, nous n'ayons pas eu une énième réunion avec l'UMP pour étudier ces amendements, que j'ai reçus hier et sur lesquels notre groupe n'a pas eu le temps de définir une position.

Nous optons donc pour l'abstention, puisqu'il est écrit que l'amendement vise à assurer les droits de l'opposition et que notre groupe ne se considère pas comme étant dans l'opposition, même s'il n'est pas inscrit dans la majorité.

Gérard CAUDRON, maire

Qui est pour ces trois amendements ? Trois voix. Qui s'abstient ? Nous verrons ce que vous ferez à Lille, puisque vous avez les mêmes amendements à Lille, à Roubaix, à Tourcoing. Je vous assure que je ne comprends pas votre raisonnement.

Vous savez bien que c'est le genre d'amendements qui sont diffusés partout, dans toutes les mairies. Si être un grand parti politique, soit de majorité, soit d'opposition, n'a pas au moins cet avantage de procurer les informations, à quoi cela sert-il ? Des documents types arrivent, vous le savez bien, Madame LAFORCE.

Qui vote contre ?

La majorité.

L'amendement est rejeté ; trois voix pour (INPCV) ; quatre abstentions (PS et apparentés).

Gérard CAUDRON, maire

Il faut maintenant voter le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité, moins trois abstentions.

IV – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Gérard CAUDRON, maire

C'est une modification interne au groupe EPVA, puisque deux élus, Mohammed BENABBOU et Grégory PARIS, ont accepté de laisser leur place à Michèle WERREBROUCK et à Chantal FLINOIS dans la cadre d'une décision politique qui vise, compte tenu de l'état des missions locales en général et de la nôtre en particulier, à y associer davantage Michèle WERREBROUCK dans sa dimension financière et Chantal FLINOIS dans sa dimension sociale.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

V – DESIGNATION D'UN AGENT MUNICIPAL AU TITRE DE TITULAIRE DES LICENCES DES TROIS CATEGORIES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

Gérard CAUDRON, maire

C'est la dernière nouveauté : nous devons désigner quelqu'un, en l'occurrence Lawrence AMET, du service culture, comme titulaire des licences. C'est la loi.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

VI – ACQUISITION PAR LA VILLE DE LA PARTIE DE LA FERME SAINT-SAUVEUR MISE EN VENTE PAR L'ETAT

Gérard CAUDRON, maire

La délibération fait suite à l'appel d'offres. Madame BARISEAU demande la parole.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je rappelle notre regret de ne pas avoir fait valoir notre droit de préemption ; cela nous aurait permis de faire de substantielles économies, que nous aurions pu utiliser pour nombre d'autres choses : sécurité, sport, MAM. J'ai déjà exprimé ce regret, je le réitère. Mais nous votons la délibération.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas compris quel est votre vote.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous votons pour.

Gérard CAUDRON, maire

D'accord. Mais je peux vous dire que je partage ce regret, j'assume ma responsabilité en la matière. Au demeurant, à ma décharge et à celle des services qui ne m'ont peut-être pas bien conseillé en la matière, il ne s'agit pas d'un droit de préemption. S'il s'était agi d'un droit de préemption, nous n'aurions pas eu d'hésitation. Il s'agit d'un droit auquel nous n'avions jamais été confrontés, qui est un droit de priorité. Et surtout, je n'avais pas été informé – je ne rejette pas ma responsabilité, je l'assume en tant que chef des services – que ce droit de priorité faisait tomber le droit de préemption.

Deux raisons ont conduit mon choix de ne pas retenir la première demande : la première est un rapport des services notant que le coût d'achat n'était que de 330 000 €, mais qu'il fallait prévoir au minimum 2 M€ de travaux ; dans la conjoncture, compte tenu de l'état du patrimoine à rénover et de la situation financière des communes dont l'amélioration n'est pas annoncée pour les prochaines années, j'ai pensé qu'il valait mieux l'éviter, et voir si un privé n'allait pas proposer un projet intéressant, quitte à préempter dans le cas contraire. Mais j'ai appris après que la préemption, dans ce cas-là, n'existait pas. Il fallait essayer de sauver la mise, donc de répondre à l'appel d'offres, parce que quand, par mes réseaux d'information, j'ai su que certains achèteraient bien cette ferme non pas pour en faire un restaurant ou un équipement public comme nous pouvions l'imaginer, mais pour en faire des logements, je me suis dit que ce n'était pas possible.

Nous aurions pu jouer le jeu autrement : ne pas se porter acquéreurs, et refuser les permis. En effet, construire des logements signifie créer des places de parking, et il n'existe aucun endroit où c'est possible. Donc les permis auraient de toute façon été refusés. Mais cela nous aurait fait perdre du temps, cela en aurait fait perdre à l'Etat, qui a bien besoin d'argent ; c'est pourquoi il revend ses bijoux de famille, en l'occurrence de très vieux bijoux. Je propose d'ailleurs que les élus intéressés puissent aller la visiter : vous verrez que les toitures sont bonnes, mais qu'un certain nombre de murs sont fissurés, et que pour en faire un équipement public, il faudra de l'argent.

L'intérêt est qu'en l'achetant, même sans faire de travaux, nous le sauvegardons pour un prochain mandat. L'autre intérêt est que comme nous devons rénover complètement la ferme du Terroir sur les budgets 2011 et 2012, et que celle-ci est remplie, nous allons pouvoir stocker dans ces locaux que nous avons achetés. Cela va éviter des transports à tiroirs un peu compliqués. Nous verrons ensuite quel type de projet nous pourrions envisager.

Oui ?

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Si je peux me permettre d'ajouter un mot...

Gérard CAUDRON, maire

De riverain.

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Oui, de riverain. J'ai été alerté par des riverains, qui apprécient que la mairie se soit portée acquéreur de cette partie de la ferme Saint-Sauveur. S'il était possible d'en associer quelques-uns à cette visite éventuelle que vous proposez aux élus, peut-être auraient-ils des suggestions à faire.

Gérard CAUDRON, maire

J'ajoute un dernier mot : le droit de priorité n'appartenait pas à la Ville de toute façon ; sans jouer sur les arguties, c'est un droit de la Communauté urbaine, et celle-

ci ne l'a pas délégué. Mais c'est vrai que quand nous l'avons su, nous aurions pu demander à la Communauté urbaine de le faire jouer.

Mais c'était quand même une bonne nouvelle quand l'Etat nous a dit que nous avons été retenus. Cela nous fait gagner un peu de temps et nous permet de délibérer.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

VII – ACTION COORDONNEE AUTOUR DU LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Il s'agit d'un renouvellement de convention. Un travail, faisant l'objet d'une première convention, a été commencé en 2004 entre les bailleurs et les partenaires associatifs qui travaillent sur le champ du handicap. Comme vous l'imaginez, depuis 2004, nous avons beaucoup avancé dans le travail, et surtout, de nouvelles associations et de nouveaux bailleurs ou constructeurs sont arrivés. Il s'agit donc de signer cette nouvelle convention. Nous travaillons au rythme d'une réunion tous les deux mois, avec le service Logement, avec bien sûr Benoît DAQUIN, avec ces associations et ces bailleurs, sur l'adaptation et l'accessibilité des logements, mais surtout sur le développement d'un habitat mieux pensé, c'est-à-dire avant les constructions. C'est ce qui s'est passé pour le projet Partenord – Didier MANIER n'est pas là – car Partenord a travaillé avec le foyer Grafteaux et ce qui va arriver est complètement adaptable.

Il s'agit donc d'une nouvelle convention, avec ce que nous y avons apporté depuis de nombreuses années, Lahanissa MADI avant moi, et moi ensuite, avec les nouvelles associations et les nouveaux bailleurs.

Gérard CAUDRON, maire

Sur cette convention, avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

VIII – AVENANT A LA CONVENTION FIPHFP CONCERNANT LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE AMENAGES

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Celle-ci relève du même esprit. En 2008, nous avons signé une convention avec le FIPHFP pour avoir des subventions destinées aux membres du personnel en

situation de handicap, ce qui permet d'améliorer leur quotidien, d'aménager leur poste de travail, mais aussi de les aider quand ils doivent acheter un fauteuil. Il s'agit là d'un avenant, puisque maintenant, le FIPHFP peut aussi donner des subventions pour les contrats d'apprentissage. Les apprentis ont droit à une aide forfaitaire de 4 000 € pour nous et de 1 525 € à l'embauche, *via* l'employeur.

Cette convention a un effet rétroactif : les personnes en apprentissage sur la période 2006-2009 pourraient également en bénéficier. Il s'agit de nous donner l'autorisation de signer cet avenant.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

IX – PARTICIPATION DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ A LA MISSION « AGENTS D'AMBIANCE » MISE EN ŒUVRE PAR LILLE METROPOLE HABITAT

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Il s'agit d'attribuer pour la deuxième année cette subvention à LMH. L'INA a la même politique au Pont de Bois, où nous attribuons également une subvention. Il s'agit là d'une subvention de 30 000 € pour les agents d'ambiance. Ceux-ci sont dans les entrées, accomplissent un travail de médiateurs, sécurisent la population. Pour l'INA comme pour LMH, nous les recevons pour une réunion à peu près tous les deux mois. Nous avons beaucoup de retours positifs du centre-ville, mais surtout du Terroir, faisant état de moins de gêne, moins de « squats ».

Gérard CAUDRON, maire

Florence BARISEAU, Faustin AISSI et Olfa LAFORCE demandent la parole.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous voterons cette délibération. Je pense qu'effectivement, ce dispositif fait preuve d'efficacité. J'ai donc une question : à quand l'ouverture de négociations pour la mise en place de ce même dispositif dans d'autres quartiers ? Je pense à la résidence Trocadéro, aux Ternes, où un engagement a été plus ou moins pris d'étudier la possibilité de mettre des agents d'ambiance. Monsieur MANIER est revenu, cela tombe bien puisque c'est une résidence Partenord.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

C'est ce que j'allais vous répondre.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui, tout à fait. Nous y sommes donc à tel point favorables que nous aimerions que d'autres négociations, avec d'autres bailleurs, dans d'autres quartiers soient entamées. Nous votons pour.

Faustin AISSI, conseiller municipal (EPVA)

Je souhaiterais que nous allions un peu plus loin, et que nous revenions quelques dizaines d'années en arrière : les bailleurs ne pourraient-ils pas s'entendre entre eux pour réinstaller des concierges dans les bâtiments, ce qui pourrait stabiliser et répondre aux vœux d'un certain nombre de locataires qui ont quelques problèmes souvent difficiles à résoudre ?

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Vu les déclarations de Monsieur ESTROSI cet été, mettant en cause les municipalités qui seraient d'après lui responsables de la montée de l'insécurité, vous comprendrez que j'intervienne sans boudier mon plaisir pour souligner une action, une de plus, qui démontre la responsabilité des maires en matière de prévention de la délinquance : agents d'ambiance, agents de médiation, îlotage, renforcement de notre police municipale sont des exemples qui montrent la responsabilité des élus de Villeneuve d'Ascq dans de nombreux domaines sur cette question. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si notre ville affiche d'année en année une baisse de la délinquance sur notre territoire, alors même que l'Etat, de son côté, supprime la police de proximité et diminue de façon drastique les effectifs de la police nationale, qui ont perdu dix mille postes en tout en France.

Rappelons aussi qu'à Villeneuve d'Ascq, le commissariat est devenu une annexe du commissariat de Lille, et que d'année en année, ses effectifs sont en baisse. Aujourd'hui, si l'insécurité à Villeneuve d'Ascq est moins présente que dans les autres villes de la métropole, nous le devons aussi au travail invisible qui se tisse au quotidien : je pense en particulier à notre richesse associative, qui joue un rôle de cohésion en plus de notre action en matière de prévention. Le gouvernement pense aujourd'hui que le tout-répressif entraîne une baisse de la délinquance : le moins que nous puissions dire est que la délinquance a plus baissé en un an dans des villes comme Lille, Villeneuve d'Ascq et Grenoble qu'à Nice, la ville de Monsieur ESTROSI.

Gérard CAUDRON, maire

Didier MANIER a été interpellé, peut-être veut-il répondre.

Didier MANIER, conseiller municipal (PS et apparentés)

Il ne faut pas confondre les agents d'ambiance avec ceux qui s'appelaient auparavant les concierges et qu'à Partenord, nous appelons les chargés d'entretien et de maintenance, à raison d'un pour cent logements. Je regardais le profil de l'agent d'ambiance : il faut faire attention à ne pas se substituer au pouvoir régalién dont relèvent la police et la gendarmerie. En ce qui nous concerne, à Partenord, nous avons passé voici quelques mois une convention, des accords, avec la

gendarmerie au niveau départemental pour instaurer une collaboration et pour que nos chargés d'entretien et de maintenance travaillent avec les forces de l'ordre. Je souhaiterais que nous puissions faire la même chose avec la police municipale, parce que les chargés d'entretien et de maintenance n'ont pas vocation à se substituer à des forces de police qui, malheureusement, sont à l'aune de la fonction publique, c'est-à-dire diminuent. Je suis plus favorable à une collaboration avec les forces de l'ordre plutôt qu'à une évolution de ce que vous appelez les concierges qui fasse de ceux-ci des substituts des forces de l'ordre. Ce n'est pas du tout la même chose.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Madame BARISEAU, Monsieur MANIER vous a donné votre réponse. Pour compléter ce qu'il a dit, j'ajoute que les bailleurs ont été obligés d'en arriver là parce que les effectifs de police diminuaient. Rien n'empêche non plus que les agents d'ambiance travaillent avec la police municipale et la police nationale. Je vais donner un chiffre, puisque Didier MANIER a commencé : le commissariat en face, depuis à peu près un an et demi, a perdu entre les départs à la retraite et les mutations dix personnes qui n'ont pas été remplacées. Il devient laborieux de travailler dans ces conditions. Il en est demandé de plus en plus à notre police municipale – je parle sous couvert de son directeur, qui est derrière. Je ne vais pas lancer le débat de la police municipale, mais quand elle est appelée à 23 heures pour un trafic de drogue, il est évident qu'elle n'ira pas. Elle n'est pas armée, et ce n'est pas dans ses compétences. Chacun a ses compétences, et tout ce qui touche au trafic de drogue, au banditisme ou à la grande délinquance est de la compétence de l'Etat. Nous n'avons pas de difficultés avec le commissariat, avec lequel nous travaillons très bien, mais avec ses effectifs.

Pour répondre à Faustin, nous avons posé la question à certains bailleurs. Il est vrai que certains ont des agents d'entretien comme Partenord, mais ceux-ci sont là la journée, et des agents d'ambiance prennent le relais le soir, de 18 ou 20 heures à 2 heures du matin, ce qui sécurise les habitants, et ils font de la médiation, discutent beaucoup, et nous en voyons les résultats.

Gérard CAUDRON, maire

Je mets aux voix. Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

**X – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION ATTENTION A LA MARCHE POUR UN
PROJET LIE AU HANDICAP**

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Il s'agit d'accorder une subvention pour un projet qui nous tenait à cœur quand nous

l'avons vu. Tout le monde connaît Attention à la marche, association de danse située chemin des Vieux-Arbres. Il s'agit de leur attribuer une subvention de 1 500 €, dont nous disposons encore puisque comme nous sommes des gens sérieux et qu'il fallait faire des économies, nous n'avons pas tout dépensé. Le projet s'adresse à dix adultes, hommes et femmes, qui souffrent de pathologies du lien et de la communication : ils vont être complètement intégrés à Attention à la marche, où ils vont travailler avec les autres adhérents. Ne vous attendez pas à ce qu'ils fassent un spectacle de fin d'année : ce n'est pas le but ; le but est surtout de les sociabiliser et qu'ils travaillent et s'amuse avec les autres adhérents. Nous avons décidé de soutenir ce projet qui nous a semblé original et qui nous tient à cœur.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XI – AIDES A LA PROTECTION DE LA SANTE ET AU REGIME DE PREVOYANCE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Pascal MOYSON, adjoint au maire

Come vous le disiez tout à l'heure, nous souhaitons aider les agents qui ont les revenus les plus modestes, soit en prenant une mutuelle, parce que certains agents n'en ont malheureusement pas, soit en aidant les agents qui ont des revenus égaux ou inférieurs à 12 000 €. Nous avons pris comme référence le quotient fiscal, et le financement serait de 30 € brut par mois.

Gérard CAUDRON, maire

Madame LEFEBVRE, LAFORCE et Madame BERTHOULOUX demandent la parole.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Notre groupe est évidemment favorable à ce projet. Il a été présenté en CTP, et il a recueilli une adhésion complète. Nous sommes très heureux que cela puisse bénéficier aux agents.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Dans un contexte où beaucoup d'agents de la fonction publique territoriale, en raison du coût de la vie et des contrats à temps partiel, doivent opérer des arbitrages douloureux et renoncer parfois à une protection sociale complémentaire, en plus d'illustrer un bon dialogue social avec les représentants du personnel, cette délibération témoigne surtout de la volonté municipale d'amplifier nos efforts en faveur de la protection sociale de nos agents qui perçoivent les plus bas salaires.

L'effort moyen des communes qui ont mis en place cette disposition est de l'ordre de 25 € brut : notre groupe se réjouit donc que nous allions bien au-delà. Nous ne pouvons donc que souscrire à cette délibération puisque nous partageons sa finalité.

Cependant, nous souhaiterions faire trois observations. La première est relative au montant de l'aide. Aujourd'hui, il n'est pas évident pour une personne qui souhaite s'affilier à un organisme de prévoyance ou à une mutuelle de se repérer dans cette pléthore, pour ne pas dire jungle, d'organismes et de contrats. Certaines collectivités qui ont mis en place cette disposition ont tiré comme enseignement, après évaluation, qu'il était utile de prévenir leurs agents afin qu'ils ne souscrivent pas à des organismes de prévoyance ou de mutuelle *low cost* offrant des garanties plus qu'aléatoires. Cela les a amenées à considérer que l'aide versée ne pouvait excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme concerné. C'est pourquoi il serait peut-être envisageable de créer une cellule d'information à la DRH afin d'accompagner les agents qui le souhaitent dans leurs démarches. Cela nous permettra de les aider à ne pas se faire avoir par des mutuelles ou organismes qui ne vont leur fournir que des prestations de basse qualité.

La deuxième observation porte sur les bénéficiaires de cette mesure. Vous vous appuyez sur la notion de quotient fiscal pour les définir. Nous sommes d'accord avec la méthode de calcul retenue, car elle est bien dans l'esprit recherché, qui consiste à aider les agents à bas salaire. Mais nous savons par expérience que le calcul du quotient fiscal favorise les couples avec enfants au détriment des personnes célibataires. Or un agent qui gagnera par exemple 1 000,10 € par mois ne sera pas éligible à cette mesure. Il est vrai que lorsque nous prenons ce type de mesure, nous sommes toujours confrontés à des effets de seuil. Une astuce technique, qui serait plus juste à notre sens, serait d'accorder une part et demie plutôt qu'une part aux agents célibataires. J'ai bien conscience qu'à l'heure de la commission plénière, je n'avais pas encore de réponses à mes questions, donc je ne propose pas un amendement du texte, mais peut-être, après évaluation, de voir si nous ne devrions pas passer à une part et demie.

La troisième observation, dans la continuité de la précédente, est une question : à la lecture de la délibération, nous ne savons pas par exemple si les assistantes maternelles employées par la commune, de par leur statut particulier, seront concernées par cette mesure. Je souhaiterais donc obtenir, si cela est possible, une liste des fonctions éligibles à cette mesure, et savoir combien d'agents sont fonctionnaires et combien sont contractuels.

Ce que j'ai dit ne change pas bien sûr notre vote initial.

Martine BETHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrite)

Je rejoins Olfa sur cette question. J'ai quand même une observation : je comprends votre souci de respecter la liberté de chacun, mais la possibilité de financer le cas échéant une assurance privée me bloque pour ce vote. Même si je suis pour l'ensemble de la délibération, avons-nous une possibilité de retirer cette phrase ?

Gérard CAUDRON, maire

Je vais laisser Pascal répondre sur ces points, mais je veux rappeler deux choses. D'abord, dans un contexte budgétaire et financier très tendu – je n'ai pas besoin de

revenir sur les problèmes d'équilibrage budgétaire et le poids des frais de personnel – nous avons entre autres objectifs la volonté, à travers des mesures généralistes, d'aider l'ensemble des personnels : c'est le cas du transport, c'est dans la loi ; c'est le cas de la discussion sur le régime indemnitaire. En dehors des finances, c'est la discussion sur la gestion personnalisée du temps de travail, qui n'est pas une pointeuse répressive mais un moyen pour les gens de mieux gérer leurs contraintes dans l'exercice de leur fonction de service public, et c'est l'aide aux agents qui ont des rémunérations faibles. Dans ce cadre-là, va être mise en place une mesure, dont je ne connais pas l'état d'avancement, concernant les titres-restaurants et le choix pour les agents qui travaillent dans les restaurants entre le titre et la prise de repas, car certains préfèrent les titres-restaurants même quand ils travaillent sur place. Enfin, il existe cette aide, qui est la fois une aide financière et une aide à la santé. Tout ceci est cohérent, dans un cadre contraint.

Par rapport aux questions qui peuvent se poser sur les effets de seuil, sur la possibilité que des gens se fassent rouler, en dehors du fait que la DRH est déjà là pour conseiller les agents quand ils lui demandent, ce n'est pas une obligation. Nous ne sommes pas en Union soviétique ; nous n'allons pas interdire aux gens d'avoir une assurance privée s'ils le souhaitent.

En dehors de cela, il est de toute façon bien convenu entre nous, avec vous et avec les personnels, que nous ferons le bilan dans un an. Sommes-nous dans la cible ? Nous ne savons pas ce que cela va donner. Les effets de seuil ne sont-ils pas trop importants ? Cela vaut quel que soit le mode de calcul : avant de parler de parts fiscales, nous nous étions appuyés sur l'indice, mais nous avons un terrible effet de seuil parce qu'avec le système indiciaire, quand quelqu'un changeait d'échelon, il perdait les 30 € et ne gagnait que 15 €, puisque la différence entre deux échelons est faible ; finalement, il perdait donc en changeant d'échelon. C'est pourquoi nous avons abandonné ce système au profit d'un autre. Mais nous ferons le bilan, nous verrons si cela a simplement aidé des gens qui avaient une mutuelle – cela leur aura fait un revenu supplémentaire –, si cela a conduit des gens qui n'avaient pas de mutuelle à en prendre, et si ce n'est pas le cas nous verrons pourquoi : était-ce insuffisant, mal ciblé, mal expliqué ? Nous regarderons cela dans un an.

Pascal MOYSON a la parole.

Pascal MOYSON, adjoint au maire

Vous avez répondu à une grande partie des questions. Pour répondre à la question d'Olfa LAFORCE, oui, les assistantes maternelles seront bien sûr concernées, ainsi que tous les contractuels. Tout le personnel est donc concerné par cette mesure.

Je pense que nous avons répondu à toutes vos questions.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XII – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES THEORIQUES AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Pascal MOYSON, adjoint au maire

C'est une démarche que nous avons l'habitude de faire en conseil municipal. Nous devons recruter une responsable des crèches qui a le grade d'infirmière de classe normale. Il vous est donc demandé de créer ce poste au tableau des effectifs, et de supprimer celui de puéricultrice de classe normale, qui correspond au grade de l'agent qui occupait le poste précédemment.

Gérard CAUDRON, maire

Nous ne pouvons recruter que si le poste existe au tableau des effectifs, et en l'occurrence, cette personne a besoin de ce poste.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XIII – TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES DE L'EGLISE SAINT-SEBASTIEN ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Gérard CAUDRON, maire

La demande est partagée par Daniel DUBOIS, qui m'a dit qu'il serait un des premiers souscripteurs.

Alain CARETTE, adjoint au maire

Je ne suis pas sûr que nous ayons tout à fait matière à en rire, parce qu'appartiennent au patrimoine historique municipal quatre églises : l'église du Sacré-Cœur au Sart, Saint-Pierre au Bourg, Saint-Pierre-en-Antioche à Ascq et Saint-Sébastien à Annappes, parce qu'elles sont antérieures à la loi de 1905, date de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat.

Ceci rappelé, nous avons de gros travaux à entamer, d'abord sur l'église Saint-Sébastien ; il est possible que d'ici à la fin du mandat, nous ayons d'autres travaux sur d'autres églises. Cette délibération vise à enregistrer un nouveau plan de financement de ces travaux, et à faire en sorte que la Ville mandate la Fondation du patrimoine, charge à celle-ci d'organiser une souscription publique ; si cette dernière atteint 5 % du montant estimé des travaux, la fondation pourra l'abonder jusqu'à 20 %. Leur montant total est aujourd'hui estimé à 2 272 400 €. Je vous en avais déjà parlé, je ne sais plus si le conseil municipal avait voté un plan de financement, mais

nous en avons parlé lors de la préparation du budget.

Jusque là, les travaux étaient estimés à 1,7 M€. La différence est liée à plusieurs facteurs. D'abord, l'estimation des services date du deuxième semestre 2009, et si nous appliquons le rapport du BT 01, nous arrivons à 1,106 donc un peu plus de 10 %. Ensuite parce que nous avons maintenant une assistance à maîtrise d'œuvre, et que l'agence SINTIVE, que nous avons missionnée pour cela, a repris l'estimation des services, notamment en y inscrivant des travaux qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là parce qu'ils dépendaient précisément des propositions de l'architecte ; en augmentant la quantité de remplacements de pierres massives estimée de 15 à 25 % ; en prenant en compte les travaux de couverture pour protéger les pierres en saillie. Et enfin parce que la maîtrise d'œuvre, estimant qu'il s'agit d'une réhabilitation lourde d'un bâtiment historique, a sollicité une provision de 10 % pour imprévu.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des questions sur cette délibération ? Pas de questions ? Pas de chèques ? Ceux qui vont souscrire auront un abattement fiscal qui doit être assez confortable.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

66 %.

Gérard CAUDRON, maire

Si vous avez des amis de la paroisse Saint-Sébastien dans vos relations, dites-leur que cela fait encore partie des niches fiscales qui n'ont pas été remises en cause, et surtout qu'ils feront une bonne action. La bonne action, c'est non seulement ce qu'ils donnent, mais c'est aussi le fait que si l'ensemble permet d'atteindre les 5 %, cela déclenche une aide complémentaire. Pour nous, le plus important est là, et nous allons communiquer là-dessus.

En plus, même si ce n'est pas la seule église, elle est particulièrement intéressante d'un point de vue historique et particulièrement menacée. Celle du Bourg est intéressante aussi mais a déjà fait l'objet de gros travaux. Celle d'Ascq, dans sa forme actuelle, nécessitera certainement que nous nous posions la question : si nous devons la rénover, le ferons-nous avec son habillage de briques actuel ou dans sa forme initiale ? Celle du Sart est belle, mais plus récente et n'a pas les mêmes types de problème.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XIV – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES ET MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION RENE-CLAIR

Réhabilitation et mise en conformité au groupe scolaire René-Clair – Télécommunications – Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel Finindev - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de système monétique des piscines - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel d'analyse et de gestion d'information sur les entreprises de la commune - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de planning des sports - Marché d'exclusivité pour la maintenance du logiciel de suivi des fluides - Marché d'exclusivité pour la maintenance des photocopieurs

Alain CARETTE, adjoint au maire

Les délibérations marchés sont toujours des pavés assez imposants. Celle-ci comporte en plus, cerise sur le gâteau, la modification du plan de financement pour l'opération René-Clair, qui atteint un chiffre beaucoup plus important que ce que nous avions prévu initialement. Toutes ces délibérations sont passées en commission d'appel d'offres ou en commission des marchés les 7 et 21 septembre.

S'agissant de la page 3, je vous invite à corriger une erreur qui aura sauté aux yeux de tous ceux qui ont lu attentivement la délibération : le coût global de l'opération René-Clair n'est pas 3 972 637,47 €, mais 3 901 355,30 €, conformément au tableau qui est en-dessous. Ce montant se décompose en un financement à hauteur de 1 M€ pour 2010 et de 2 901 355,30 € pour 2011.

Gérard CAUDRON, maire

Je ne sais pas si la croissance économique est répartie, mais ce qui ressort de tous les appels d'offres des collectivités est que les prix sont repartis.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Cela dépend.

Gérard CAUDRON, maire

Dans les appels d'offres, nous sommes toujours à peu près au-dessus... Je n'ai pas le détail pour la ville, mais tous les collègues que je rencontre me disent que c'est un peu catastrophique.

Certains éléments viendront d'une certaine manière en réduction d'une charge

épouvantablement élevée, compte tenu du fait que nous remettons en état la totalité du groupe scolaire René-Clair, alors qu'il n'a plus les mêmes effectifs qu'à son ouverture. C'est d'ailleurs un peu le problème de plusieurs écoles, que nous remettons dans leur état initial alors que nous pourrions supprimer une partie des locaux ; mais entre-temps, les enseignants se sont un peu étalés. Cela concerne l'investissement comme le fonctionnement, avec le coût de leur entretien. Mais en l'occurrence, pour réduire le coût et mieux utiliser les locaux, nous allons rapatrier le CAL René-Clair, qui est actuellement chemin des Crieurs dans un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville, à l'intérieur du groupe scolaire, où d'ailleurs il fonctionne le mercredi : tout un étage lui sera réservé et sera accessible.

Oui ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Le bâtiment du chemin des Crieurs ne nous appartient pas ?

Gérard CAUDRON, maire

Non.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

A qui appartient-il ?

Gérard CAUDRON, maire

Nous le louons à la SLE. Il faut tenir compte de la location, de l'entretien, du chauffage, de l'électricité. Quand il est à l'intérieur du groupe scolaire, une bonne partie est chauffée, même le mercredi ou le soir. La location coûte 10 000 € par an, et la location, l'entretien et le chauffage doivent approcher du double.

C'est un choix que nous faisons. Il nous faudra avoir ce débat, qui est récurrent, mais plutôt que de fermer des groupes scolaires, je pense qu'il faut voir comment mieux les utiliser, y compris pour des formes d'enseignement pour adultes ou autres. Je suis très attaché aux écoles dans leur importance presque symbolique au sein des quartiers, et la mort d'une école est quelque chose que je vis mal. Mais c'est vrai que les écoles ont vu leur nombre de classes diminuer, et que nous pouvons réfléchir pour organiser de l'accompagnement scolaire, de la formation pour adultes, des activités qui ne sont pas scolaires au sens strict du terme. J'ai déjà dit à Françoise MARTIN chaque fois qu'elle vient me voir, parce que les inspecteurs, eux, poussent pour des raisons qui ne m'échappent qu'à moitié à fermer des écoles, en particulier à la Cousinerie en disant que Camus est en trop, que je ne suis pas d'accord. Je sais en plus par expérience qu'il est très difficile de faire des prévisions d'effectifs scolaires trois ou quatre ans à l'avance, parce qu'il est quasiment impossible de faire à cette échéance des prévisions sur le taux de natalité et sur le taux de scolarisation. Et il est vrai que si nous construisons dans les quartiers, comme le prévoit notre projet, des logements adaptés au vieillissement, cela va libérer subséquentement des logements familiaux, où nous verrons arriver des enfants. Donc faisons attention, avant de fermer des écoles, à n'avoir pas ensuite à les agrandir, ce qui est déjà

arrivé.

Je prends souvent deux exemples – je ne parlerai pas de l'exemple malheureux de l'école de musique et de la fermeture de Saint-Exupéry pour des raisons autres que scolaires : je me souviens que quand Pasteur a été fermée au Breucq, il a fallu agrandir quasiment immédiatement La Fontaine ; et quand Louise-de-Bettignies a failli être fermée, sous la pression de toute le monde, avant d'ailleurs l'ouverture de René-Clair, un ou deux ans après, il a fallu l'agrandir. Il faut donc être très prudent en la matière, mais nous ne pouvons pas non plus laisser des locaux sous-utilisés ou mal utilisés.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XV – AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE MOBILIER DE LA MEDIATHEQUE TILL L'ESPIEGLE – SPIRAL ET EMOTIONS / SOCIETE DS (Design & Solutions)

Alain CARETTE, adjoint au maire

Je disais en aparté à ma voisine adjointe aux finances qu'à la différence des deux délibérations précédentes, celle-ci est sans effet financier. Il s'agit de prendre acte du fait qu'une des sociétés avec lesquelles nous avons passé un marché pour la médiathèque Till-l'Espiègle, en l'occurrence la société Emotions, a été reprise par l'autre et que l'ensemble des deux s'appelle maintenant D.S., Design & Solutions.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XVI – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LE PROJET TRILOGIE IN SITU

Gérard CAUDRON, maire

Je vais présenter les délibérations de Dominique FURNE, qui est excusée.

Nous demandons 11 433 € au Conseil régional.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Il est inscrit 11 432 € dans la délibération ; mais ce n'est pas grave.

Gérard CAUDRON, maire

Je sais que nous avons deux conseillères régionales très sourcilleuses.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XVII – CREATION DE TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE DE CIRQUE CONTEMPORAIN**Gérard CAUDRON, maire**

Ce n'est pas la première fois que nous le faisons. La Ville propose d'accueillir un spectacle à la Rose des Vents le dimanche 7 novembre, avec un tarif d'entrée plein à 6 €, un tarif réduit à 4 €, et un tarif à 1,50 € pour les détenteurs de la carte crédit loisirs.

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XVIII – CREATION D'UN CONSEIL DE JEUNES**Gérard CAUDRON, maire**

Avant de passer la parole à Grégory PARIS, je veux saluer les jeunes qui ont participé à l'élaboration de ces réflexions et qui sont parmi nous ce soir. J'espère que nous ne les aurons pas trop découragés et qu'ils reviendront, avec leurs animatrices.

Grégory PARIS, adjoint au maire

Nous venons de voir Renaud, Armand et Ariana, qui sont venus assister au conseil. Beaucoup d'autres jeunes ont participé à cette commission, ainsi que beaucoup d'autres personnes, et d'autres membres adultes de la commission sont venus aujourd'hui assister au conseil. Nous avons voté la création de cette commission voici un peu plus d'un an. Elle avait pour mission de réfléchir et de faire des propositions sur le conseil de jeunes que nous voulions créer. Plusieurs séances ont eu lieu, évoquant les différents aspects d'un conseil, de sa création à son fonctionnement. De nombreuses propositions ont été émises, et la charte que vous avez devant vous, que nous vous proposons de voter ce soir, s'en est largement inspirée.

Cette démarche de passage par une commission extra-municipale s'inscrit pleinement dans notre volonté politique de donner toute sa place à la démocratie

participative. Il existe d'autres commissions extra-municipales : le conseil de la vie associative, des agoras. Nous ne pouvons pas mettre en place ce conseil sans écouter l'avis des jeunes, l'avis de professionnels qui travaillent à leur contact, l'avis de personnes ayant l'expérience du fonctionnement démocratique. Je suis satisfait de la façon dont se sont déroulés les travaux ; j'ai apprécié les débats que nous avons eus, et je peux vous dire que les jeunes présents dans les commissions y ont trouvé toute leur place. Mais cette commission n'était pas une fin en soi : elle n'était qu'une première pierre à la création du conseil de jeunes, et nous aurons beaucoup d'autres pierres à poser. Ce conseil de jeunes sera un des outils de notre politique jeunesse : il nous permettra d'avoir un avis supplémentaire sur les actions que nous menons envers les jeunes, sur celles que nous voulons mettre en place, et de recueillir leurs propres propositions. Je pourrais dire qu'ils réfléchiront également aux questions qui ne concernent pas la jeunesse, mais je n'en ai pas trouvé beaucoup : transports, sport, culture, commerce, et bien d'autres sujets les concernent.

Je disais que nous aurions beaucoup d'autres pierres à poser : effectivement, la réussite de ce conseil de jeunes est encore loin d'être assurée. De nombreuses expériences, ici et dans beaucoup d'autres villes, ont déjà été menées et n'ont pas toujours été couronnées de succès. Je ne crois pas qu'il existe de recette miracle pour nous assurer de cette réussite, mais la mobilisation des élus du conseil municipal et la considération que nous aurons envers le conseil de jeunes seront à mon sens des éléments déterminants dans son bon fonctionnement. Un aspect symbolique a été proposé par la commission : il se réunira ici, à l'hôtel de ville. D'autres propositions ont été faites, par exemple que les élus en délégation, toutes délégations confondues, soient invités par les jeunes afin de venir expliquer la politique municipale.

La considération ne consiste pas à accepter toutes les demandes du conseil, cela a fait l'objet d'un consensus à la commission extra-municipale : il s'agira de prendre en compte les remarques, les avis, et d'apporter des réponses à toutes les questions soulevées.

Toutes ces pierres restent à poser. Je vous invite aujourd'hui à poser la deuxième en votant la création du conseil de jeunes et la charte qui l'accompagne.

Gérard CAUDRON, maire

Merci. Qui demande la parole ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Monsieur PARIS, sur la composition et la désignation des jeunes conseillers, la durée d'un an nous paraît trop courte. Comme nous l'avons constaté, le temps nécessaire pour s'approprier le fonctionnement d'un conseil de quartier ou d'un conseil municipal par des adultes est important. Nous craignons donc que cette durée ne soit pas suffisante pour que les jeunes conseillers puissent s'approprier leur travail.

Vous nous dites aussi : « Les candidatures seront ensuite étudiées puis validées en commission municipale ». Quels en seront les critères ? Ce n'est pas expliqué dans la charte, ni dans aucun document que vous auriez pu nous joindre.

A l'occasion de cette délibération, nous ne pouvons que rappeler les difficultés

actuelles de la démocratie locale à Villeneuve d'Ascq. Monsieur PARIS, nous avons en question préalable interpellé le conseil municipal de mai 2010 sur les problèmes des conseils de quartier et l'échec apparent des agoras, lesquels avaient été reconnus. Vous nous aviez annoncé pour septembre un groupe de travail sur la démocratie locale et les conseils de quartier : nous n'avons pas de nouvelles à ce jour. Qu'en est-il ? Quelles sont vos intentions, quels sont vos projets ?

Le conseil de la vie associative doit être mis en place ce week-end, vous venez d'en parler, Monsieur PARIS, mais là encore, aucun élément n'a été apporté aux élus. Nous avons donc des questions. Après un premier courrier d'appel à candidatures, une information devait être donnée au conseil municipal de juin ; nous n'en avons pas eu en juin, pas plus en septembre. Un deuxième courrier de relance a été envoyé, où il n'est plus question d'informer le conseil municipal. Nous savons que trente candidatures ont été posées. Ont-elles toutes été retenues ? Il semble que oui, s'il faut en croire un article de presse. Pourquoi n'avons-nous eu aucune information au conseil municipal de juin sur le conseil de la vie associative ? Comment va-t-il fonctionner ? Avec quels moyens ? Nous avons lu dans la presse que ses représentants auront également la possibilité d'intervenir dans la gestion des aides municipales : qu'est-ce à dire ? Qui pilote ce dossier ?

Pour nous, la démocratie locale doit être créative, active, prospective. Elle doit avoir pour objectif d'utiliser l'intelligence au profit de tous plutôt que d'être une chambre d'enregistrement. Les structures doivent être des laboratoires d'idées ou des tremplins d'initiatives. Il ne s'agit pas de noyer les personnes dans une multitude de structures, mais de donner la parole aux citoyens pour mettre enfin les Villeneuvois en mode « projet ». Nous espérons voir la démocratie participative évoluer dans le bon sens, mais nous sommes obligés de rester sur un constat d'échec pour l'instant.

Nous votons pour cette délibération, en souhaitant bonne chance aux futurs membres de ce conseil des jeunes, jeunes volontaires qui seront désignés par « validation » - curieuse formulation.

Sur le conseil de la vie associative, si quelqu'un veut bien répondre à nos questions, je vous les rappelle : pourquoi aucune information au conseil municipal ? Comment ce conseil va-t-il fonctionner ? Avec quels moyens ? Et qu'en est-il de cette affirmation : « les représentants du conseil de la vie associative auront également la possibilité d'intervenir dans la gestion des aides municipales » ? Enfin, qui pilote ce dossier ?

Gérard CAUDRON, maire

J'entends bien vos questions, qui sont quasiment toutes légitimes. Mais je ne partage pas le constat que vous dites faire d'une absence de participation ou d'un mauvais fonctionnement des formes de débat, de discussion ou de concertation dans la ville. Je suis en total désaccord avec vous sur ce point. Pour vivre en tant qu'élu de terrain depuis maintenant quelque temps la vie de la cité, la vie des associations, de l'OMS, de l'OMJC, la vie même des conseils de quartier et des agoras, j'attends que vous me citiez une commune de l'importance de la nôtre qui en la matière, agisse de même, sans les contrôler politiquement comme cela se fait, à droite comme à gauche, dans des villes où les conseils de quartier sont désignés par les conseils municipaux avec une majorité de leurs amis – il est inutile que je vous donne des exemples, j'en connais de tous les bords – nous avons toujours évité ici

ce qui pour moi est une faute.

Il est vrai qu'il existe deux types d'écueils : d'abord la multiplicité, qui finit par mener à un nombre trop élevé. Ensuite, la légitimité. Quand j'entends un conseiller de quartier se plaindre de ne pas avoir une information, je regarde si c'est vrai. Mais je l'entends aussi chez des conseillers municipaux, parce qu'il arrive chaque jour cent, mille informations. Chacun peut pointer celle qu'il n'a pas eue, la réponse qu'il n'a pas reçue à une question posée. Je reçois environ cinquante demandes de contact, cinquante questions par Internet chaque jour : je réponds à toutes, mais il arrive que dans la masse, j'en laisse passer une, à laquelle l'auteur me reprochera de ne pas avoir répondu. « *Selon que vous serez puissant ou misérable, la justice vous fera blanc ou noir* », disait le poète. Selon que vous cherchiez ce qui ne va pas ou que vous regardiez ce qui va, et j'accepte le jeu politique si ce n'est le jeu politicien, l'approche sera différente. Prenez l'OMS, l'OMJC, les conseils de quartier : c'est vrai qu'ils ont eu un « coup de blues » voici quelques mois ; je leur ai proposé de me rencontrer. Je suis en train de faire le tour de tous les conseils de quartier : je ne vois pas de gens qui ont le blues, je vois des gens qui sont investis, qui ont envie de discuter, qui posent des questions auxquelles nous essayons de répondre.

Là où parfois le bât blesse, c'est quand les gens, en posant leur candidature, se sont « trompés d'histoire d'amour », pour reprendre le titre d'un film. Ceux qui ont considéré que les conseils de quartier étaient le troisième tour d'une élection municipale ou le premier tour de la prochaine se sont à coup sûr trompés. Un conseil de quartier est une structure qui donne des avis, mais qui ne remplace pas le projet sur lequel une municipalité a été élue, que cela plaise ou non. Je rencontre les conseillers de quartier – j'ai vu ceux du Breucq, ceux d'Annappes, je vais bientôt voir ceux d'Ascq – parce qu'ils m'invitent ; jamais, contrairement à d'autres, je ne me suis imposé pour aller faire la leçon quand j'entends ou quand je lis des choses dans la presse. J'y vais pour répondre aux questions que posent les conseils de quartier.

Quant aux agoras, jusqu'à hier soir, je vous aurais fait une réponse différente. Les agoras sont des endroits où les gens viennent poser des questions quasiment personnelles, moins personnelles que celles qu'ils viennent poser dans une permanence d'un élu ou du maire, mais plus que celles d'un conseil de quartier. Il existe une interactivité extrêmement forte avec les questions que les gens posent par Internet : puisqu'ils ont la réponse sous quarante-huit heures, qu'ils en soient satisfaits ou non, ils n'attendent pas l'agora suivante. C'est vrai aussi qu'hier, à Annappes, la salle Marianne était pleine. D'autres ont réuni moins de participants, mais au Triolo-Résidence aussi, nous avons eu du monde. Il faut simplement savoir ce qui est recherché. Ce qui est recherché dans la politique de la municipalité actuelle – à charge pour les anciens ou les futurs candidats d'avoir d'autres projets – est de permettre à tout Villeneuvois qui veut avoir une réponse ou qui veut donner un avis de le faire ; ce n'est pas de donner à tout Villeneuvois la possibilité de changer la politique municipale. Nous sommes en démocratie, en République, nous avons des élections : l'électeur est le juge de paix ; au moment d'une élection, il donne 10 ou 11 % à l'un, il donne plus aux autres, à l'élection suivante cela change ; quand les gens ne veulent plus de nous, ils votent pour quelqu'un d'autre. Je ne pense donc pas qu'il faille regarder les choses de cette manière pessimiste.

Pour ce qui est du conseil de la vie associative, je laisserai à Monique LEMPEREUR, dans ses délégations, le soin de vous répondre. Mais mon souci dans ce domaine est, encore une fois, d'éviter l'effet millefeuille qui consiste à refaire toujours les

mêmes choses. La question qui s'est posée aux responsables d'associations, entre eux comme avec nous et avec moi, dans des réunions où tout le monde était invité – les gens viennent ou ne viennent pas, mais ne peuvent alors déplorer de ne pas être au courant, et la réunion pour le conseil de la vie associative s'est tenue ici – a été d'envisager une structure légère qui s'occupe d'abord de ce dont ne s'occupent pas l'OMS et les autres, et qui regarde quelles problématiques les associations, qu'elles soient sportives, caritatives, humanitaires, sociales, ont en commun. C'est la feuille de route de ce conseil de la vie associative. Cela peut consister à former les gens à la gestion, pour éviter d'avoir quelquefois des comptabilités un peu légères ; à exposer la responsabilité des bénévoles, et le fait que s'impliquer dans une structure associative entraîne des responsabilités, qui ressortent quand un problème se présente. Il existe aussi des problèmes génériques qui sont récurrents : la baisse du bénévolat et les moyens de le relancer ; la communication, les façons de communiquer avec la Ville : la communication consiste-t-elle seulement à passer un article dans *La Tribune* ? Est-ce demander l'insertion de fascicules destinés à être distribués dans *La Tribune* ? En même temps, je dis toujours mon insatisfaction, non pas de maire mais de citoyen : quand arrive le dimanche, je cherche ce qui se passe, et ce n'est pas facile à retrouver ; chacun a son calendrier. Il existe bien sûr le site Internet, mais ce n'est pas toujours très clair. Autrefois, nous mettions des panneaux électroniques aux quatre coins de la ville annonçant le programme des festivités de la semaine ou du week-end : ce n'était pas si bête. Ce sont des problèmes récurrents propres à la vie associative. Le conseil de la vie associative doit s'occuper de cela. Où ? A l'hôtel de ville. Avec quels moyens ? Avec ceux des services vie de quartier. Nous n'allons pas pour chaque structure donner des locaux et des budgets, ce n'est pas dans l'esprit. L'esprit est de permettre d'améliorer les choses.

Monique LEMPEREUR a certainement des choses plus intéressantes à dire que moi.

Monique LEMPEREUR, conseillère municipale (EPVA)

Vous avez bien dressé le portrait du conseil de la vie associative, mais je voudrais ajouter que ce n'est pas une création du service Vie associative : nous allons réactiver ce conseil. Il a été créé en 1996, et pour le réactiver, comme vous l'avez dit, nous avons organisé trois réunions préparatoires. Nous étions nombreux à la première, dans cette salle, où environ cent vingt associations étaient représentées. De cette réunion s'est dégagé un groupe de travail : environ trente associations ont travaillé sur le mode d'élection, la durée et le nombre de représentants. Nous avons actuellement quarante candidatures représentant presque tous les quartiers, seul le Recueil ayant peu d'associations.

Quant à la gestion des subventions, Monsieur HILAIRE, nous parlons de « toute forme de subvention » : ce ne sont bien entendu pas les associations qui vont gérer. Mais il existe aussi des subventions supplétives. Quand c'est le cas, cela concerne souvent un partage des locaux : nous allons donc peut-être, sous cette forme, apprendre aux associations à vivre dans les mêmes locaux. Le premier conseil de la vie associative avait contribué, peut-être ne le savez-vous pas, à établir une charte des subventions.

Pourquoi ne l'avons-nous pas présenté au conseil municipal de juin ? D'une part, nous n'étions pas assez avancés sur le sujet ; d'autre part, le service vie associative a de gros dossiers en ce moment, notamment les chantiers de coopération, et les

personnels ne sont pas corvéables à merci.

Gérard CAUDRON, maire

Grégory PARIS.

Grégory PARIS, adjoint au maire

Je reviens au conseil des jeunes pour répondre aux questions soulevées par Monsieur HILAIRE.

Sur la validation de la candidature, la question se posera si nous avons plus de quarante-neuf candidatures, ce qui serait exceptionnel et très satisfaisant. Dans le cas contraire, la liste des propositions serait soumise à la validation de la commission 5, jeunesse, sport, éducation et enseignement supérieur. Vous y participez, et pourrez donc vous assurer que nous le faisons correctement.

Concernant la durée, un an peut paraître court, mais les mandats sont renouvelables, et un jeune qui aura apprécié de travailler dans le conseil pourra se représenter et participer plusieurs années, en faisant profiter de son expérience ; cette durée permet aussi d'avoir un peu de fraîcheur à chaque rentrée scolaire, et à ceux qui se sont engagés mais qui ne s'y sentiraient pas bien de quitter le conseil.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Merci. Bonne chance à la jeunesse, pas simplement pour payer nos retraites, mais aussi pour réparer toutes les bêtises que les plus vieux ont commises. Et le travail ne va pas manquer.

Adopté à l'unanimité

XIX – MODIFICATION DES TARIFS DES CENTRES D'ACCUEIL ET DE LOISIRS HORS VACANCES SCOLAIRES (jeunesse)

Grégory PARIS, adjoint au maire

Notre politique jeunesse a pour but d'aider les jeunes à se réaliser, à favoriser leur autonomie, à leur faciliter l'accès à la culture, au sport, à monter des projets, et nos lieux d'accueil municipaux, les CAL pour préados et les maisons de jeunes, par les informations qu'ils donnent et par les activités qu'ils proposent, sont destinés à permettre la réalisation de cette politique.

Jusqu'en juin 2009, l'accès à ces structures était gratuit. En septembre 2009, nous avons été contraints, suite à une demande de la CAF, de mettre en place une tarification qui rendait cet accès payant. Ceci a eu un effet négatif sur la fréquentation

de nos structures, donc sur les services que j'ai cités précédemment. Il nous est possible aujourd'hui de faire évoluer cette politique tarifaire, et je vous propose une nouvelle modification des conditions d'accès : il s'agit de revenir à un accès libre pendant les périodes scolaires, c'est-à-dire après l'école et les mercredis et samedis, tout en demandant une participation financière lorsque des sorties sont organisées. Les impacts de cette modification seront évalués à la fin de l'année 2010 en termes de fréquentation et de services rendus, et nous en tirerons les conséquences.

Je vous demande de valider ce principe d'accès libre aux structures destinées à la jeunesse et de participation aux sorties sur les bases indiquées dans la délibération : un ticket de participation aux frais à 1,80 € pour une sortie dans la métropole, deux tickets pour une sortie plus lointaine ou la participation à un camping.

Gérard CAUDRON, maire

Quelqu'un a-t-il une question ? Madame BARISEAU.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous voterons la délibération sur l'aspect gratuité. En revanche, je l'ai déjà exprimé en plénière, je trouve que cette délibération contient une contradiction en nous annonçant que la politique de la nouvelle majorité municipale est de s'intéresser aux 11-25 ans tout en réduisant l'accessibilité des équipements aux 11-17 ans. Je partage l'objectif, mais pas sa contradiction. Je regrette, notamment dans le cadre de sport action, que nous n'allions pas jusqu'aux 11-25 ans.

Gérard CAUDRON, maire

Grégory PARIS.

Grégory PARIS, adjoint au maire

Au contraire, l'accès n'est pas réduit aux 11-17 ans. Il était payant pour eux. A titre d'information, les jeunes adultes peuvent accéder aux maisons de jeunes et venir y chercher les informations, ou demander à être accompagnés dans un projet ou orientés vers d'autres structures. Nous ne réduisons pas l'accès aux 11-17 ans.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

C'est écrit.

Grégory PARIS, adjoint au maire

Oui, mais de la même manière que tout à l'heure, nous interprétons les textes sur l'expression des groupes d'opposition, nous rendons l'accès libre aux 11-17 ans parce qu'il était payant pour eux.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Et ils resteront ouverts gratuitement aux 11-25 ans ?

Grégory PARIS, adjoint au maire

Oui.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

D'accord. Cela va mieux en le disant.

Gérard CAUDRON, maire

Il faut suivre.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'ai déjà posé la question en plénière. Et souvenez-vous de votre réponse, ce n'était pas celle-ci. Vous avez dit qu'il faudrait que nous ayons un débat pour savoir...

Gérard CAUDRON, maire

Non, mais...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

... s'occuper des 11-25.

Gérard CAUDRON, maire

Il faut suivre. Nous modifions une délibération qui portait déjà ces âges. Au demeurant, je répète ici ce que je vous ai dit en plénière, et je pense que Farid pourrait le redire aussi : notre première responsabilité en tant que municipalité est de nous occuper des moins de 18 ans, parce qu'au-delà de 18 ans on est adulte, et qu'entre continuer à porter des jeunes adultes qui ont du mal à devenir adultes et s'occuper des jeunes qui relèvent de nos responsabilités, à l'heure où des moyens nous sont retirés et vont nous être retirés massivement, pour moi, il n'y a pas photo. Et nous aurons le même débat sur la mission locale, qui s'occupe à la fois des jeunes et des adultes ; il existe maintenant Pôle Emploi, et nous serons amenés à débattre pour savoir si nous allons continuer à nous occuper des adultes à la mission locale.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Cela n'a rien à voir.

Gérard CAUDRON, maire

Si, Madame BARISEAU. Je vous ai répondu, vous n'écoutez pas. Vous avez une délibération qui modifie une précédente délibération dans les mêmes termes, sinon que c'était payant et que nous retournons à un système par activité pour les mêmes âges. Et je vous redis publiquement ce que j'ai dit en plénière : je me sens plus concerné, interpellé, par ce que nous faisons pour les enfants et pour les jeunes de moins de 18 ans que par ce que nous faisons pour la société des jeunes adultes.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je repose ma question pour être sûre d'avoir bien compris : les équipements sont-ils gratuitement ouverts aux 11-25 ans ?

Gérard CAUDRON, maire

Les équipements continuent à être ouverts aux jeunes adultes gratuitement – ils l'étaient déjà – dans la mesure où cela ne chasse pas les plus jeunes, et il existe là un problème de gestion. Vous ne me ferez pas dire le contraire. Il est des jeunes adultes de 25 ans dont la présence dans certains équipements aboutit à écarter des gamins ou des gamines de 15 ou 16 ans, et je ne trouve pas cela normal.

Farid.

Farid OUKAID, adjoint au maire

Je voudrais répondre sur sport action, Madame BARISEAU, d'abord en confortant ce qu'a dit le maire sur l'accès prioritaire à ce dispositif et les mineurs. Il faut m'expliquer, Madame BARISEAU, comment vous voulez attirer un jeune de 11 à 15 ans sur un créneau à 20 h 30. Où est l'objectif éducatif, pédagogique ? Aujourd'hui, la majorité des créneaux du sport action se situe à ces heures-là. Il existait donc effectivement une absence, en tout cas pour les créneaux du sport action, sur le public cible, c'est-à-dire les 11-18 ans. Vous ne pouvez pas demander à un gamin de 11, 12 ou 13 ans de venir à 20 h 30 : à cette heure-ci, un gamin de 15 ans est chez lui en train de faire ses devoirs ou il est couché...

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Remarque hors micro.

Farid OUKAID, adjoint au maire

Oui Monsieur HILAIRE, quand j'avais 15 ans, je faisais mes devoirs.

Notre volonté était donc de proposer d'abord des créneaux périscolaires, c'est-à-dire à la sortie du collège ou du lycée ; de retravailler sur une cible prioritaire qui est les

plus jeunes. Nous n'abandonnons pas les adultes : nous avons tout de même le secteur associatif en ce qui concerne le sport, qui est assez riche dans la ville. L'objectif du sport action, ce qui a été un peu raté, est de drainer tous ces jeunes ensuite vers les clubs. Mais si nous ne faisons pas ce travail chez les plus jeunes, et si nous continuons à offrir un dispositif totalement gratuit aux adultes, nous rencontrons les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui : nous avons des jeunes de 25 ou 30, dont la plupart travaillent – je les connais, je connais bien ce dispositif, dont j'ai été bénéficiaire. Nous n'avons donc pas de créneaux pour les plus jeunes, et nous avons des adultes qui, normalement, devraient être dans nos clubs. J'estime que c'est aujourd'hui aux clubs de prendre leur part de ces créneaux 20 h – 22 h, en offrant des loisirs ou de la compétition, libre à eux, en discutant avec cette population. Mais ce n'est pas la cible d'un animateur du service des Sports. Un animateur du service des Sports doit s'occuper des plus jeunes. Un animateur éduque, il n'a pas vocation à s'occuper d'adultes qui ont 25 ou 30 ans. C'est en tout cas ma conception de la politique sportive pour les plus jeunes.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous des oppositions ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

XX – AFFECTATION DU SOLDE DE LA SUBVENTION 2010 A LA MISSION LOCALE METROPOLE EST

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Il vous est proposé de voter la délibération de façon que nous puissions verser le solde de la subvention à la mission locale. Vous en avez l'explication dans le déroulé de la délibération. Le solde est de 228 490 €. Le versement est assorti, réglementairement, de la signature d'une convention qui prévoit des obligations de la part de la Ville mais aussi de la mission locale. Cette année, nous avons insisté en particulier sur la fourniture d'éléments statistiques, compte tenu à la fois des difficultés pour les jeunes, qui nous préoccupent en premier, et des préoccupations d'ordre financier, afin que nous cernions si nos objectifs et ceux que propose la mission locale sont bien adaptés à la réalité de la situation des jeunes. Nous allons faire un énorme travail avec la mission locale et bien sûr les élus pour bien cerner nos objectifs pour les prochaines années, en particulier vis-à-vis des jeunes.

Gérard CAUDRON, maire

Avez-vous des questions ou des remarques ? Monsieur HILAIRE.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Nous vous avons interpellée, Madame la Présidente de la mission locale, lors d'un

conseil municipal antérieur, et sommes surpris de n'avoir reçu aucune réponse depuis sur nos interrogations concernant la gestion et les dérives constatées et avérées. Ce jour, vous nous annoncez les soldes de subvention sans aucun élément. Où en sommes-nous réellement ? Vous nous aviez promis un bilan régulier : nous n'en avons pas eu. Quelles actions ont-elles été mises en place par rapport à ces problèmes de détournement de fonds et de manque d'argent ? Avez-vous mesuré et analysé leur efficacité ? Pouvez-vous nous garantir qu'aujourd'hui, la situation est bien sous contrôle, que les deniers municipaux vont bien au bénéfice des usagers de la structure, dont les demandeurs d'emploi ?

Nous voterons bien sûr cette subvention, mais nous réclamons encore une fois plus de renseignements sur l'état de la gestion.

Gérard CAUDRON, maire

Avons-nous d'autres questions ? Je donne la parole à Michèle WERREBROUCK, qui vient d'y entrer car elle fait partie de ceux qui, à ma demande, regardent tout cela très attentivement.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Comme vous le savez Monsieur HILAIRE, ne faisant pas partie de la mission locale jusqu'à présent, je ne peux pas entrer dans le détail, même si Monsieur le Maire m'avait confié une mission pour essayer d'analyser la situation, en particulier celle liée aux indécidables – c'est un terme très modéré – de la directrice. Je peux vous répondre en partie là-dessus : les choses sont en partie réglées ; le commissaire aux comptes a déposé plainte et l'instruction est en cours au niveau de la justice. Cependant, la directrice avait proposé de rembourser progressivement et à l'heure actuelle, elle a tenu parole, mais je ne peux pas vous dire précisément.

Cela me permet de faire un aparté par rapport à Florence LECOCQ, la présidente, qui vous le savez traverse des moments très difficiles, en particulier liés à cette situation à la mission locale, qui n'a pas été facile à affronter, même si nous avons essayé de la soutenir le mieux possible. C'est pour cela qu'elle n'est pas là ce soir. Elle a par exemple été convoquée dans le cadre de la procédure : ce n'est pas facile de se présenter et de répondre à ce type d'interpellation.

En ce qui concerne la situation de l'ancienne directrice, les choses sont en cours, elle a tenu globalement ses engagements et le solde, de mémoire, doit être versé d'ici à la fin de l'année. Mais nous ne maîtrisons pas le rythme de la procédure judiciaire, ses tenants et ses aboutissants.

Le deuxième volet de votre question concerne les difficultés récurrentes de la mission locale. Je viens d'être nommée, avec d'autres, membre du conseil d'administration. J'ai insisté en présentant la délibération sur l'obligation faite à la mission locale, avec nous, de répondre à certains éléments sur le plan statistique : si vous avez regardé ce qui a été demandé, et qui a été préparé par nos services, c'est quelque chose d'assez solide. Je ne peux pas répondre à votre question avant d'avoir ces éléments d'analyse, ce ne serait pas sérieux. En revanche, si nous demandons ces éléments, c'est peut-être – je dis bien « peut-être » – d'abord parce que nous ne les avons pas eus ; ensuite, parce que nous les voulons pour faire une analyse solide de la situation, sachant quand même que la responsable du service

économique, Sergine VAUBOURGEIX, mais aussi un membre du service Vie associative, Monsieur GOSSET, qui est contrôleur de gestion, sont en train de travailler sur la situation financière de la mission locale, comme ils le font pour d'autres organismes du secteur associatif.

Je pense avoir répondu à votre question.

Gérard CAUDRON, maire

Il ne faut pas oublier le contexte : nous sommes aujourd'hui dans une société où les besoins augmentent considérablement ; où les moyens financiers, qu'ils viennent de qui que ce soit, en particulier du fonds social européen en ce qui concerne le PLIE, sont en forte diminution ; où les formes administratives de ces structures n'ont pas encore pris les virages que nous avons pris dans nos communes ; où l'époque des vaches grasses partout – l'Etat a 10 % de déficit budgétaire, nous non – est terminée ; il existe des effets d'empilement, sans doute aussi l'absence de culture du résultat et de la nécessité de calculer le rapport entre le coût et les résultats ; nous sommes confrontés dans les trois à cinq prochaines années à des difficultés. Si Mohammed et Greg ont accepté de laisser leur place à Chantal et à Michèle, c'est qu'à l'aspect financier s'ajoute l'aspect social au sens large du terme.

Nous ne pouvons pas vous en dire beaucoup plus aujourd'hui, mais l'indélicatesse, comme disait Michèle à l'instant, n'est qu'une petite partie de l'iceberg de toutes les missions locales. Dans la communauté urbaine, quel que soit le secteur, aucune n'est dans le confort. A un moment donné, il va bien falloir décider si nous gardons toutes ces structures, et pour faire quoi : la question va se poser partout.

En attendant, il nous faut voter leur subvention. Ne votent pas, bien sûr, Gérard CAUDRON, Chantal FLINOIS, Florence LECOCQ, Monique LEMPEREUR, Michèle WERREBROUCK et Olfa LAFORCE, puisque membres du CA, nous n'avons pas le droit de voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU CENTRE SOCIAL COCTEAU AU TITRE DE L'ANNEE 2010 POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Un dialogue s'est instauré entre le centre social Cocteau et la Ville. Il s'est passé dans de très bonnes conditions, et a abouti à faire en sorte que tout ce qui est accueil maternel soit maintenant réintégré et repris en charge par les services municipaux. Cependant, la date d'effet de cette décision est intervenue fin juin, et nous avons bien sûr l'obligation de verser au prorata la subvention dont le centre social a besoin. Cela n'a pas été prévu initialement dans le budget, c'est pourquoi nous vous proposons de voter cette délibération, afin de leur donner la subvention

calculée au *prorata temporis*.

Gérard CAUDRON, maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FLERS-SART POUR L'ORGANISATION D'UN MINI-SEJOUR EN AOÛT 2010

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Là aussi, dans le cadre d'une réflexion menée d'une façon étroite avec le centre social Flers-Sart, celui-ci, afin d'anticiper d'éventuelles difficultés financières, avait décidé de fermer au mois d'août. Cependant, il s'est avéré que pour les jeunes du quartier, lequel ne comporte que peu de structures, le centre social a souhaité organiser un stage. Il nous a déposé le projet, a établi un projet de budget, et nous avons considéré que nous pouvions lui verser la somme de 5 500 €, ce qui vous est proposé.

Gérard CAUDRON ayant provisoirement quitté la salle, Maryvonne GIRARD prend la présidence de la séance.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Avez-vous des questions ? Madame BARISEAU.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je suis un peu surprise que cette demande de subvention exceptionnelle nous soit présentée *a posteriori*, après que ce mini-séjour se fut déroulé en août. Vous le rappelez, le centre social Flers-Sart a été fermé en août, puisqu'il fait l'objet d'un contrôle, ou d'un redressement de l'URSSAF. C'est bien cela ?

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Je crois que cela n'a rien à voir.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Vous nous avez bien dit qu'eu égard aux difficultés financières, le centre social fermait en août.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Non. Excusez-moi de...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Alors j'ai mal compris.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Oui.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui, j'ai mal compris ; ou...

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Oui. Enfin, il m'est délicat de vous dire que vous avez mal compris...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Il est possible que j'aie mal compris, cela ne pose pas de problème. Mais ma question n'est pas là. Ma question porte sur la raison pour laquelle nous avons cette délibération en septembre. J'imagine que le projet était déjà prévu par le centre social en mai ou juin.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Votre question comporte deux parties.

Le centre social est-il en difficulté financière ? Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il anticipait, compte tenu du contexte global – je n'ai peut-être pas été assez précise – car comme tous les centres sociaux, il est obligé de gérer au mieux et au plus serré ses finances. Dans cette démarche a été étudiée la pertinence de fermer le centre social au mois d'août dans la mesure où sa fréquentation, notamment par les adultes et les tout-petits, est en nette diminution. Le conseil d'administration du centre social, après analyse et après réflexion, a dans un premier temps décidé de fermer totalement au mois d'août. Cela leur coûtait par exemple très cher d'ouvrir, puisque cela obligeait les personnels à étaler leurs vacances, et donc à solliciter à et à recruter beaucoup de remplaçants. Dans un second temps, le centre social, compte tenu de sa connaissance du quartier, et compte tenu du faible nombre de structures dans ce secteur, a eu une demande, et s'est aperçu qu'un certain nombre de jeunes risquaient d'être dans la rue ; il a donc proposé *in fine* d'organiser un mini-séjour.

Il l'a organisé, et le projet qu'il nous avait déposé dans un premier temps n'était pas complet, notamment sur le plan financier. La règle, qui s'applique maintenant à toutes les associations, est d'analyser le dossier quand il est complet, sachant qu'il était probable que le conseil municipal vote favorablement. Le dossier a été complété

au retour des vacances ; ce n'est pas de notre responsabilité ni de celle du service Vie associative, c'est seulement parce que le centre social a paré au plus pressé et a donné tardivement les compléments d'informations. C'est pourquoi la délibération vient maintenant.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Il faut que cela reste l'exception. Heureusement, comme vous le disiez, qu'ils ont préjugé de l'acceptation par le conseil municipal, parce que si vous faites un plan de financement avec une subvention municipale et qu'elle est passée après le séjour, c'est délicat.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Madame BARISEAU, comme vous suivez avec beaucoup d'attention l'ensemble des conseils municipaux, vous avez probablement retenu que nous avons mis au point depuis deux ans une procédure très précise et que ce qui est exceptionnel reste exceptionnel. Vous pouvez compter sur nous et sur toute l'équipe pour que cela reste exceptionnel. Mais ce serait preuve d'un manque d'intelligence et d'un manque de discernement que de ne pas accorder exceptionnellement des dérogations à la règle.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

En revanche, je pense vraiment qu'un contrôle de l'URSSAF est en cours au centre social.

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire

Il n'existe en tout cas aucun lien. J'ai rencontré la directrice assez récemment, nous n'en avons pas du tout parlé. Un contrôle d'URSSAF ne signifie pas qu'il existe un problème. C'est un contrôle.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Excusez-moi, Madame BARISEAU. Nous sommes plusieurs à être allés à l'assemblée générale, et je n'ai pas entendu parler de contrôle d'URSSAF.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je vais vérifier.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXIII – MUSEE DU TERROIR – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU NORD POUR UNE ETUDE EN CONSERVATION PREVENTIVE

Jean-Pierre FOURNIER, adjoint au maire

Un chantier important de réfection des planchers, d'isolation des toitures, d'installation du chauffage, de construction d'un bâtiment d'accueil et d'aménagement des réserves doit être entrepris dans le bâtiment sur les exercices 2011 et 2012. Au préalable, une étude par un cabinet extérieur sur les collections et l'aménagement des réserves doit être entreprise. Les études en muséographie peuvent être financées par le conseil général du Nord à hauteur de 50 % hors taxes dans le cadre de sa politique d'aide aux musées thématiques. Après avis de la commission plénière en date du 7 septembre 2010, il vous est proposé de solliciter cette aide.

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXIV – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR VENIR EN AIDE AUX POPULATIONS SINISTREES DU PAKISTAN

Maryvonne GIRARD, adjointe au maire

Je vais continuer, à la place de mon collègue qui est lui-même parti me remplacer à la soirée Handifférence voir Michel BOUJENAH. Patrice m'a fait une note que je vais vous lire : « Suite à un sinistre dû à des inondations au Pakistan, qui ont fait plus de mille six cents morts et plus de vingt millions de sinistrés, et dans un souci d'apporter un soutien de solidarité à cette population sinistrée par une aide financière pour participer à l'aide d'urgence, la Ville souhaite allouer une aide exceptionnelle de 3 000 € au Secours populaire afin que ce dernier puisse mener une action d'aide aux victimes sur place. »

Avez-vous des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXV – MODIFICATIONS APPORTEES A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT SIGNEE ENTRE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET L'ASSOCIATION AGES (ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'EMPLOI SPORTIF)

Monique LEMPEREUR, adjointe au maire

La Ville de Villeneuve d'Ascq finance l'AGES (Association pour la gestion de l'emploi sportif), qui assure la prestation paie et comptabilité de plusieurs LCR. Les prestations qu'elle assure vis-à-vis des associations adhérentes sont les paies des LCR et des prestations diverses, l'aide à la comptabilité des LCR et des associations diverses, l'accompagnement et le conseil en matière de ressources humaines de ces associations. Cependant, au moment où des difficultés se font jour, notamment de nature financière, l'AGES n'a pas automatiquement le réflexe d'avertir les financeurs. Ainsi, la situation se dégrade, et au moment où la Ville est informée, le niveau des difficultés est tel que les marges de manœuvre sont réduites. Dans la convention de financement signée entre la Ville et l'association en avril 2010, il n'était pas directement fait mention de cette mission.

Afin de mettre en œuvre sa politique de prévention des risques, notamment en matière de contrôle de gestion des associations subventionnées, il est proposé d'ajouter un quatrième objectif que l'AGES s'assigne ; à l'article 2 de la convention, nous ajoutons : « prévention des risques (l'association s'assigne une mission de veille et de prévention des risques dans le cadre de la gestion et du fonctionnement des associations adhérentes vis-à-vis des financeurs) ». A l'article 3, par ailleurs, cette mission d'aide à la comptabilité et à la réalisation de fiches de paie concernait historiquement les LCR. Mais depuis la récente cessation d'activité de certains LCR, nous avons vu renaître des activités qui étaient dans ces LCR sous forme d'associations ; donc nous avons demandé à l'AGES d'intégrer dans ses missions les associations citées à l'article 3 de la convention.

Je demande donc d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention ci-annexée.

Gérard CAUDRON, maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

XXVI – ACCESSIBILITE AU GRAND STADE – REGULARISATIONS ET CESSIONS FONCIERES AU BENEFICE DE LMCU

Gérard CAUDRON, maire

En l'absence de Claudine SARTIAUX, je vais rapporter ses délibérations.

Celle-ci peut ouvrir à nouveau le débat sur le Grand Stade : je pense que nous pouvons nous en dispenser, mais je comprends que certains ne la votent pas. Vous remarquerez quand même qu'elle concerne six emprises, qui sont de 141, 19, 208, 46, 13 et 295 m², dont certaines sont des régularisations qui auraient dû se faire même sans le Grand Stade, en raison de problèmes de voirie.

Là-dessus, avons-nous matière à débat ou passons-nous au vote ?

Les Verts ne prennent pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité. Les Verts ne prennent pas part au vote.

XXVII – VENTE DES ANCIENS LOCAUX DE LA SOCIETE ANONYME D'HABITAT A LOYER MODERE DE LILLE ET ENVIRONS (SLE) PLACE DE VERDUN

Gérard CAUDRON, maire

Il s'agit d'une espèce de bâtisse qui avait été achetée par la Ville en 2006 pour y faire quelque chose qui n'a pu être réalisé parce que ce n'était pas adapté. Vilogia a accepté de nous racheter la cellule en incluant le prix d'achat et les avances sur travaux de réfection des couvertures de galerie des commerces de la copropriété. Nous ferions donc une opération blanche à 116 705 €.

Madame BERTHOULOUX.

Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrite)

Je voterai contre cette vente d'anciens locaux. La Ville n'a pas énormément de locaux à mettre à la disposition des associations et je suis persuadée que si nous leur en donnions la possibilité, des associations pourraient occuper ces locaux de bonne façon.

Gérard CAUDRON, maire

Vous étiez adjointe quand cela a été acheté, et cela s'est révélé inutilisable. J'enregistre votre vote contre. Avons-nous d'autres votes contre ? Des abstentions ?

Cela nous fera tout de même 116 705 €. Je ne reviens pas sur ce que disait tout à

l'heure Monique LEMPEREUR à propos du travail énorme accompli aujourd'hui pour mieux utiliser les locaux des associations, car certaines associations ont des créneaux qu'elles n'utilisent pas. De même, les centres de distribution pourront être pour partie utilisés par les associations. Dans tous les quartiers, nous avons des besoins, nous les étudions. Monique LEMPEREUR, avec les services, fait un travail extraordinaire. Mais quant à ces locaux-là, autorisez-moi à ne pas qualifier ceux qui avaient fait ce genre d'achat.

Adopté à l'unanimité. Une voix contre (Martine BERTHOULOUX).

XXVIII – AFFECTATION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ENTRANT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « NOS QUARTIERS D'ETE » ET AFFECTEE AU CENTRE SOCIAL DU CENTRE-VILLE

Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)

Une subvention exceptionnelle de 3 400 € nous a été demandée par le centre social du centre-ville, porteur du projet « Nos quartiers d'été » en lien avec d'autres associations ; c'est-à-dire que ce n'est pas un projet du centre social, mais qu'il en est porteur, après accord avec l'ensemble des associations volontaires dans le quartier Hôtel de Ville – Pont de Bois. Pour rappel, « Nos quartiers d'été » est un dispositif financé par la Région dans le cadre des quartiers CUCS, dont relèvent ces deux quartiers. Cette demande de subvention s'est aussi accompagnée, de la part de la Ville, d'aides supplétives importantes, qui relèvent de la volonté municipale d'animer nos quartiers.

J'ajoute, en marge de la délibération, que cette subvention exceptionnelle de 3 400 €, par rapport au budget initial de l'opération montée par le centre social et les nombreuses associations participantes, s'est avérée être une part importante, suite à la réponse de la Région. Celle-ci en effet a décidé de seulement subventionner à hauteur de 1 500 €, la demande initiale étant de 17 000 € pour huit activités. Cela a contraint à baisser le nombre d'activités à quatre, pour des actions qui ont lieu l'été, essentiellement pour les familles qui malheureusement ne peuvent pas bénéficier d'animations dans le cadre de leurs vacances.

Gérard CAUDRON, maire

Madame BARISEAU demande la parole.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

N'étant pas dans la majorité du conseil régional, je vais laisser ma collègue répondre sur le point que vous avez soulevé, mais c'est la même question que celle que je viens de poser sur le centre social Flers-Sart : sauf à dire que la subvention du conseil régional a été une surprise, comment se fait-il que cette subvention nous soit demandée maintenant pour une opération passée ?

Gérard CAUDRON, maire

Quand il s'agit d'opérations qui ont lieu l'été, il arrive très souvent que nous régularisons après. Nous avons pris à leur égard l'engagement de leur apporter ces fonds ; eux-mêmes, comme nous n'avions pas toutes les réponses, ne savaient pas ce qu'ils pourraient faire. L'important est que cela ait eu lieu ; j'ai été moi-même présent, j'ai constaté que l'action était de qualité. Nous subventionnons donc en régularisation, ce qui arrive très souvent. Vous n'êtes pas obligée de le voter.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Il faudrait vous mettre d'accord.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Madame WERREBROUCK vient de nous dire que c'était exceptionnel, et j'étais d'accord avec elle.

Gérard CAUDRON, maire

Madame WERREBROUCK est adjointe aux finances, et je suis le maire. Et le maire vous dit que dans un quartier comme l'Hôtel de Ville, qui est un quartier fragile, qui a besoin d'être soutenu, dont nous ne pouvons pas demander aux militants associatifs d'être toujours à la pointe de tout, quand en plus la Région les laisse tomber, nous leur disons : « Banco. Allez-y, nous vous aiderons ». Je l'ai dit, et nous allons le faire.

Madame LAFORCE.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Puisque ma collègue Florence BARISEAU m'interpelle, je tiens à répondre. Je trouve que Sébastien a eu raison de présenter la délibération comme il l'a fait. Effectivement, j'ai écrit à la vice-présidente concernée par cette question pour avoir une explication sur la subvention, qui me paraît très minimale, surtout si nous la comparons à celles que les villes de Tourcoing ou de Roubaix ont reçues pour la même manifestation. Je suis dans l'attente d'une réponse. Cependant, les services m'ont appris que c'était la première fois que ce projet était ainsi porté à Villeneuve d'Ascq – je donne les éléments qui m'ont été fournis –, qu'ils ne connaissaient pas très bien les associations qui l'ont porté, et que les financements importants sont liés à l'implication forte d'une commune. Cela laisse sous-entendre que l'année prochaine, si le dossier est mieux ficelé, et si nous apparaissions en tant que commune, nous pourrions obtenir bien plus que cette année.

Je pense aussi que si nous voulons éviter ce genre de surprise, puisque nous sommes quatre conseillers régionaux – Sylvain ESTAGER, Madame ROUSSEAU, Florence BARISEAU et moi-même – il serait bon de nous interpeller en amont par rapport aux demandes que fait la Ville, et que pourrions être là pour faire en sorte que notre commune obtienne plus que ce qu'elle obtient parfois.

Gérard CAUDRON, maire

Qui vote pour le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECIDONS et LISTE DES MARCHES**Gérard CAUDRON, maire**

Nous avons presque terminé, mais j'ai entendu dire que des motions avaient été déposées. Dans l'émotion des motions, nous risquons d'oublier les décidons, nous allons les voir tout de suite.

Avez-vous des observations ou des demandes ? Non ? Nous les considérons comme validés. Il en va de même pour la liste des marchés ? Bien.

Adopté à l'unanimité.

MOTIONS**Gérard CAUDRON, maire**

Sur les motions, nous avons deux manières de procéder.

Soit vous refaites tout le débat de l'été sur les Roms, et vous le faites sans moi. Je laisserai la présidence à Pascal MOYSON, qui n'a pas été trop empoisonné cet été, contrairement à Maryvonne et à moi-même, jour et nuit.

Soit nous essayons d'être plus raisonnables compte tenu de l'heure. Nous avons quatre groupes et quatre motions. Nous savons qui va dire quoi et qui va voter quoi. Nous laissons aux quatre groupes le soin de présenter leur motion par un ou deux intervenants, nous évitons d'ouvrir un débat entre les tenants des motions, parce que nous repartirions dans ce que j'ai lu à longueur de journaux. Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : je ne nie pas l'importance du dossier Roms, mais je considère que ce battage est surdimensionné de tous les côtés, par rapport à la réalité de la misère des gens, à la réalité dans nos quartiers. Nous pouvons nous en dispenser. Chacun présente dans l'ordre, UMP, Verts, PS, EPVA sa motion, et nous votons dans l'ordre inverse, EPVA, PS, Verts, UMP, et nous comptons. Après, je ne sais d'ailleurs pas ce que nous faisons de cette motion ni à qui nous l'envoyons, mais elle sera marquée du sceau de l'éternité des archives.

Je sais qu'en vous proposant cela, je n'empêcherai pas les dérives : tant que j'aurai le courage de le supporter, je resterai ; quand j'en aurai assez, je vous laisserai, parce que je trouve qu'en matière de travail municipal, notre premier travail n'est pas dans les motions. Cela fait partie de notre règlement, nous le faisons, mais il ne faudrait pas que nous en arrivions à donner plus d'importance à ce débat qu'à des questions éminemment plus importantes que nous avons regardées depuis

maintenant près de trois heures. C'est un appel au bon sens que je lance, et je donne la parole à un ou une représentante du groupe UMP ; je l'appelle toujours ainsi : il paraît que ce n'est pas cela, mais ils se reconnaissent. Comme vous êtes tous les trois à l'UMP, ce n'est quand même pas gênant. C'est comme les socialistes : il ne reste que des socialistes dans le groupe ; avant, ils pouvaient s'appeler autrement, mais maintenant...

Je vous écoute.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous avons été informés de cette nouvelle règle que vous nous imposez ce soir...

Gérard CAUDRON, maire

Je ne vous impose rien. Vous faites ce que vous voulez.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Ne commencez pas.

Gérard CAUDRON, maire

Ne dites pas que je vous l'impose.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Ne commencez pas. Si.

Gérard CAUDRON, maire

Je vous dis que le bon sens et le sens du ridicule nous l'imposent.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

C'est dommage, j'aurais dû imprimer le mail que nous avons reçu par messagerie : il n'était pas tellement question de bon sens et c'était plutôt un ordre qu'une proposition.

Gérard CAUDRON, maire

Je l'ai, le mail, il est là.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Mais assumez. Assumez, Monsieur le Maire.

Gérard CAUDRON, maire

« Je compte sur votre...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Cette motion...

Gérard CAUDRON, maire

Madame BARISEAU, j'ai le mail : « Je compte sur votre bon sens et le sens des responsabilités de chacun pour que tout en respectant nos différences, notre conseil se montre digne de tous nos électeurs ». Voilà le mail.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Montrez-vous digne et ne vous énervez pas, pour commencer.

Gérard CAUDRON, maire

Et vous, montrez-vous digne de votre mandat.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Justement, voyez-vous, cette motion correspond à une situation bien précise, qui est connue de tous ici, et sans polémique ni stigmatisation. Pourquoi cette motion ? Justement, je rebondis sur vos propos. Parce que les Villeneuvois ont donné à chacune et chacun d'entre nous mandat pour gérer les questions qui se posent sur notre territoire. Parce que les Villeneuvois attendent des actes plutôt que des discours. Parce que les Villeneuvois veulent des réponses claires et non de longs plaidoyers. Parce que les Villeneuvois veulent que chacun assume ses déclarations. Les Villeneuvois veulent du courage politique.

Alors bien sûr, l'Europe a des responsabilités, bien sûr que la France a les siennes, mais bien sûr aussi que nous, conseillers municipaux de Villeneuve d'Ascq, avons les nôtres vis-à-vis des Villeneuvois.

J'ai choisi de poser une seule question, précisément celle à laquelle les Villeneuvois nous demandent de répondre. Eu égard aux nouvelles règles spécialement édictées ce soir, curieusement spécialement édictées pour cette question, curieusement spécialement édictées à la dernière minute, je trouve que c'est un abus de pouvoir. Vous refusez le débat, vous n'assumez pas, c'est un manque de courage politique. Nous en sommes tous victimes ce soir, et les Villeneuvois au premier rang. Non, ce n'est pas cela, faire de la politique autrement.

Gérard CAUDRON, maire

Continuez dans cette voie, et vous n'êtes pas près d'avoir la mairie. Je connais bien les Villeneuvois, je suis pour quelque chose dans la création de cette ville : ils n'ont jamais pu supporter la malhonnêteté intellectuelle.

Je donne la parole au groupe des Verts.

Pierre-Jocelyn HUYGHE, conseiller municipal (Verts)

Je vais me contenter de lire notre motion, et rappeler que selon le règlement intérieur, le maire peut soumettre des vœux ou des motions au conseil municipal. Cela pour dire que quand vous parlez de démocratie, ce que sait bien faire l'UMP, il est des points de ce règlement intérieur qui pourraient s'appliquer de manière beaucoup plus radicale, Madame BARISEAU. J'en reviens à notre motion.

Nous, élus villeneuvois, qui vivons et qui travaillons dans le Nord, et qui avons reçu mandat par les citoyens en mars 2008, ne pouvons rester silencieux face aux déclarations de Grenoble, faites par le Président Sarkozy, qui, d'une part, montrait du doigt les Français d'origine étrangère, les immigrés, les gens du voyage et d'autre part, les Roms comme responsables de tous les maux en France.

- Nous qui sommes attachés aux principes républicains d'hospitalité et de solidarité ne pouvons que désapprouver les circulaires de la honte, qui sans aucun discernement, encouragent l'expulsion ciblée des Roms, bravant ainsi les textes fondateurs de l'Union européenne qui condamnent et interdisent toute sanction collective au seul motif d'une appartenance à une origine ethnique.

- Nous qui sommes attachés au principe d'hospitalité et de solidarité, demandons que cesse immédiatement toute politique sécuritaire d'exception, de discrimination et de haine qui vise à dresser les différentes communautés entre elles (Roms, gens du voyage et Français de souche).

- Parce que nous sommes profondément pour une Europe des peuples, et puisqu'ils sont principalement ressortissants de Roumanie et de Hongrie, nous pensons que la question des Roms et des difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur pays d'origine, doit trouver des réponses concrètes au sein même de la Commission européenne. Nous ne pouvons accepter que la France ait par deux fois prorogé le statut transitoire Roms roumains et bulgares, les contraignant à un statut de sous-citoyen européen.

- Parce que nous sommes profondément républicains et humains, nous exigeons de l'Europe et de la communauté internationale qu'elles fassent respecter le droit des minorités en Roumanie et en Bulgarie.

- Parce que nous sommes profondément républicains et humains, nous exigeons du gouvernement français l'arrêt immédiat des expulsions massives et ciblées des populations Roms.

- Parce que nous sommes profondément républicains et humains, nous exigeons du gouvernement français, qu'à l'instar de l'Espagne et la Suède, un plan global d'accueil des populations soit établi.

- Nous demandons aussi qu'à l'échelle de notre métropole et en relation avec les représentants de l'Etat, un plan d'accueil digne de notre territoire soit élaboré.

Que celui-ci permette :

- de faire face à l'urgence et de cesser immédiatement toute demande

d'évacuation de campement sans proposition alternative ;

- d'accompagner au mieux et prioritairement les familles les plus en danger en assurant une logistique médicale et sanitaire, en ayant à l'esprit que ces interventions-là permettront par ailleurs de pallier les « nuisances » ressenties par les populations voisines – nous en avons l'exemple sur la ville – ;
- d'encourager la continuité des villages d'insertion, et, en ce qui concerne Villeneuve d'Ascq, sur les terrains appartenant à la Communauté urbaine de Lille ou à la Ville, de répondre favorablement à cinq familles et de créer les parcours d'intégration par le logement pour les familles qui y sont prêtes ;
- d'utiliser dans la transparence et le droit les structures du CCAS, c'est-à-dire : possibilité de domiciliation, fourniture de l'aide d'urgence nécessaire et indispensable ;
- de tout mettre en œuvre pour scolariser les enfants dont les familles le souhaitent ;
- d'intégrer dans notre politique de coopération décentralisée des dispositifs d'accompagnement pour les familles qui ont opté pour l'aide volontaire au retour, de manière à les aider à développer leur projet en Roumanie et en Bulgarie ;
- enfin, et de manière plus générale, d'œuvrer au rapprochement des citoyens villeneuvois et des Roms roumains et bulgares.

Gérard CAUDRON, maire

Merci. La parole est au groupe socialiste.

Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)

Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir fait évoluer les règles que vous nous avez proposées cet après-midi. Je comprends par votre intervention au début des motions qu'il me sera possible d'expliquer mon vote concernant la motion présentée par Madame BARISEAU. Je vais lire notre motion, en précisant qu'elle est présentée par le groupe socialiste, mais aussi par Marie AGBESSI.

Après la déclaration de Grenoble par le Président Sarkozy, montrant du doigt les Français d'origine étrangère, les immigrés, et plus particulièrement les Roms, comme responsables de la délinquance en France ;

après l'amalgame fait au plus haut de l'Etat entre la situation des populations roms et l'accueil des gens du voyage ;

après la définition dans une circulaire ministérielle illégale, approuvée par le plus haut niveau de l'Etat, des « modalités de recherche » en priorité des Roms, pour mieux les expulser, alors qu'ils sont ressortissants européens ;

après surtout la multiplication des actes répressifs à l'égard des Roms et des « gens du voyage », ainsi placés dans une seule et même catégorie ethnique et désignés comme « responsables des maux de notre société »,

il s'agit bien pour nous de désigner, dans cette période de crise, des milliers de personnes comme *a priori* dangereuses en raison de leur origine ethnique.

Parce que le seuil ainsi franchi menace la cohésion de notre société tout entière, nous inquiète pour l'avenir de tous et pour notre attachement aux principes fondamentaux et aux valeurs de la République ;

parce que le rôle d'un président de la République est de garantir ces valeurs et non de les bafouer, de rassembler et non de diviser ;

nous n'acceptons plus sous aucun prétexte que le respect nécessaire de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Pour ces motifs, la municipalité de Villeneuve d'Ascq appelle à manifester son opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination.

A ce titre, nous invitons aussi tous les membres du conseil municipal approuvant cette motion ainsi que les Villeneuvoises et les Villeneuvois à signer, *via* Internet sur le site « nonalapolitiquedupilori.org », une pétition nommée « appel citoyen » refusant toute politique de la peur, de la haine, et pour dire notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun.

Le conseil municipal tient à rappeler que la question des Roms est avant tout européenne et qu'il appartient à la Communauté européenne, au Parlement européen et au Conseil de l'Europe de faire respecter les droits des minorités en Roumanie. Elle est en second lieu de la responsabilité de l'Etat. Il appartient donc au gouvernement français de faire respecter nos lois et règlements avec humanité, sans excès ni de langage ni de méthode. Il lui appartient aussi de solliciter les dispositifs et les fonds européens qui permettent un financement pour les Roms qui se sédentarisent.

Nous exigeons du gouvernement français :

- d'abord, l'arrêt immédiat de cette politique de « chasse aux Tsiganes », qui se concrétise par des expulsions massives aux frontières, et qui ne résout pas la question puisqu'à peine expulsés, ceux-ci reviennent, plus nombreux encore.
- Considérant que le président de la République instrumentalise à des fins politiciennes des problèmes douloureux et complexes que gèrent sur le terrain la plupart des maires des grandes villes et notre agglomération, nous exigeons du gouvernement qu'il arrête de prendre les élus locaux comme boucs émissaires,
- Nous exigeons l'arrêt de la politique qui consiste à détruire les caravanes, les biens des Roms, les mettant dans une plus grande détresse et entraînant une plus grande multiplication des bidonvilles. De même, il est intolérable que des enfants vivent dans le stress quotidien de ces évacuations et soient témoins et victimes de cette violence.

Considérant qu'aucune solution positive ne sortira de la généralisation des squats et de l'installation de fait de groupes sans ressources suffisantes et sans perspectives réelles d'intégration tant que des moyens ne sont pas affectés, nous demandons à l'Etat la reprise de sa part de financement des villages d'insertion pour accompagner les collectivités locales dans l'accueil de ces populations.

Si la Ville de Villeneuve d'Ascq, fidèle à son histoire, première à avoir respecté la loi sur les aires d'accueil pour les gens du voyage, ne peut accepter des installations illégales mettant en danger la sécurité des Roms et ne peut se montrer conciliante avec les nuisances et les troubles de voisinage occasionnés par certains squats, elle

est prête à prendre sa part dans des projets de petites tailles prenant la forme d'un village d'insertion.

Nous demandons – la répétition est voulue – à l'Etat qu'il sollicite les fonds et les dispositifs européens existants qui permettent de financer ces villages, car le seul Etat qui n'a pas demandé ces fonds à l'Europe est l'Etat français.

Gérard CAUDRON, maire

La parole est au groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq.

Pascal MOYSON, adjoint au maire

Le débat actuel sur les Roms nous impose de redire les choses clairement : les Roms viennent de pays membres de l'Union européenne où leurs droits doivent être respectés. Il appartient donc à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil de faire ce qu'il faut pour cela dans le respect de nos traités et de nos chartes. Quand ils arrivent en France, il appartient à notre gouvernement de faire respecter nos lois et règlements en matière de circulation et d'installation sans excès ni de langage ni de méthodes mais sans non plus de laxisme. Pour ce qui est de ceux qui veulent tout simplement s'installer chez nous (sans fuir des politiques contraires aux règles européennes), il appartient à nos collectivités d'aider à leur insertion comme elles le font en direction et pour tous nos concitoyens en difficulté. Elles doivent le faire en assurant une réelle solidarité équitablement répartie sur l'ensemble de notre métropole.

Le sujet est trop grave pour continuer à alimenter des manœuvres politiciennes dans lesquelles les Roms ne sont plus qu'un prétexte et les élus locaux, des boucs émissaires. La France est une République. L'Europe a des règles. Nos collectivités ont des responsabilités.

Pour ce qui nous concerne, à Villeneuve d'Ascq, de même que nous avons été la première ville à avoir, avec Saint-André, une aire pour gens du voyage, Monsieur le Maire a proposé en vain, pour l'instant, il y a un an, un terrain appartenant à l'Etat aux 4-Cantons pour que le préfet y finance quatre bungalows d'insertion. Que chacun fasse son travail et ces situations parfaitement anormales que nous connaissons seront humainement et, nous l'espérons, rapidement, régulées puis résolues.

Gérard CAUDRON, maire

Avant de mettre aux voix, je veux rappeler le règlement intérieur que vous avez voté, qu'ont évoqué les Verts tout à l'heure : « Le maire peut soumettre – il peut, mais n'y est pas obligé – des vœux ou motions au conseil municipal. Les projets de vœux ou motions doivent être déposés auprès de lui dix jours avant la séance du conseil municipal ». Par parenthèse, certains sont loin de ce délai. « En cas d'extrême urgence, les projets de vœux ou motions peuvent être transmis au maire trois jours avant la séance du conseil municipal. Les projets seront transmis par courrier ou courriel aux membres du conseil municipal au plus tard deux jours avant la séance du conseil où ils seront examinés. » Donc je veux bien que vous m'accusiez d'empêcher le débat et la démocratie, mais tout de même.

Quant à ce mail que j'ai envoyé à tous les élus ce matin, quand j'ai vu les risques de pagaïe, il disait ce que j'ai dit tout à l'heure : « Chaque groupe présentera sa motion dans l'ordre suivant », ce qui a été fait ; « Il n'y aura pas de débat, les arguments des uns et des autres étant connus dans les medias depuis des semaines. On les votera les uns et les autres dans l'ordre suivant : EPVA, PS, Verts, UMP. Je compte sur le bon sens et le sens des responsabilités de chacun pour que tout en respectant nos différences, notre conseil se montre digne de tous nos électeurs ». C'est simple.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

« Il n'y aura pas de débat ».

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons tous les éléments de débat, ils sont exprimés dans les motions. L'UMP nous dit : « Il faut les expulser ». C'est clair. Cela ne nous vaut pas spécialement une belle image internationale, y compris dans le camp de la droite européenne.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Vous avez toujours dit la même chose.

Gérard CAUDRON, maire

Laissez-moi m'exprimer en tant que maire : j'ai présenté les vœux et je m'exprime en tant que maire, ce qui est mon droit. Donc laissez-moi parler, cessez d'être incorrecte et impolie, une bonne fois pour toutes.

Je résume : l'UMP dit qu'il faut continuer, appuyant en cela une politique gouvernementale que nous connaissons depuis des semaines. Quand vous en aurez de nouveau dit des vertes et des pas mûres d'un côté comme de l'autre, votre position n'aura pas varié : elle n'est pas partagée par un certain nombre de membres de ce conseil, comme ils l'ont dit à travers leurs motions. Il est donc inutile de recommencer des « jeux » qui ne sont pas prévus par le règlement applicable aux motions et aux vœux. Nous ne sommes pas dans le cadre des délibérations ; là, le maire n'aurait pas le droit d'empêcher le débat ; dans le cadre des motions, il mène comme il veut, et peut même ne pas les laisser se déposer. C'est dans notre règlement intérieur.

Voilà ce que je voulais dire concernant le cadrage de cette soirée.

L'UMP a dit son soutien au gouvernement : dont acte. Nous allons voter, et voir quels sont les élus qui vont voter pour cela. Je le dis clairement : je n'en serai pas, et je sais que la plupart des collègues ne voteront pas cette motion de l'UMP pour nombre de raisons qu'ils ont déjà exprimées et qu'ils n'ont pas besoin de redire ce soir. Chacun s'est exprimé positivement sur ce qu'il pense, sur ce qu'il souhaite, sans qu'il soit besoin de jouer le ping-pong avec l'UMP et le président de la République, qui a d'autres sujets de préoccupation actuellement.

La motion de la majorité de la majorité, Ensemble pour Villeneuve d'Ascq, va être mise aux voix : étant à la tête de ce groupe, je demanderai bien sûr qu'elle soit

votée.

Pour ce qui est des motions des Verts et du PS, je pense qu'il existe une liberté de conscience à la fois au sein de la majorité et par rapport à un groupe qui n'en fait pas partie, et qui a d'ailleurs repris dans sa motion des éléments qui figurent dans la nôtre. Certains pourraient considérer que ce n'est pas utile de la voter parce que c'est déjà dans la nôtre ; nous laissons la liberté de vote. Nous votons notre motion EPVA, et je sais que certains élus en voteront l'une ou l'autre, que certains ne les voteront pas. Nous ne sommes pas au Soviet suprême, la nouvelle gouvernance, c'est aussi cela... Ecoutez, Madame BARISEAU, je vous en prie. Nous ne sommes pas à Lambersart, à La Madeleine ou à Marcq-en-Barœul : les élus de la majorité voteront leur motion, et voteront en conscience sur les deux autres motions qui, certes, vont plus loin.

Je mets aux voix ces motions. Oui, Monsieur HUYGHE ?

Pierre-Jocelyn HUYGHE, conseiller municipal (Verts)

J'ai omis tout à l'heure de préciser que notre motion était présentée par le groupe des Verts et par Martine BERTHOULOUX.

Gérard CAUDRON, maire

Nous l'avions lu.

Je mets aux voix la motion du groupe EPVA. Qui la vote le manifeste en levant la main.

(Les élus INPCV lèvent la main)

Vous votez notre motion ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui.

Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (INPCV)

Oui Monsieur.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous assumons nos déclarations.

Gérard CAUDRON, maire

C'est bien. J'en suis fier.

Les Verts ne la votent pas, Martine BERTHOULOUX et Marie AGBESSI, non plus. C'est de l'unanimité, le reste étant de l'abstention.

Motion EPVA : votée à l'unanimité, moins les abstentions du groupe Verts et des non-inscrits ;

Gérard CAUDRON, maire

Qui vote la motion des Verts ?

Motion des Verts : adoptée par 11 voix pour ; 3 contre (INPCV) ; le reste : abstention.

Gérard CAUDRON, maire

Qui vote la motion socialiste ?

Motion du PS : adoptée par 12 voix ; 3 contre (INPCV) ; le reste : abstention.

Gérard CAUDRON, maire

Qui vote pour la motion de l'UMP ? Qui vote contre ?

Motion INPCV : rejetée à l'unanimité ; 3 voix pour (INPCV)

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Vous faites le contraire de ce que vous dites. Se dédire à ce point...

Gérard CAUDRON, maire

Madame BARISEAU, arrêtez. J'ai tellement entendu de haine depuis trois semaines que vous n'êtes pas à la hauteur.

Les votes ont débouché sur l'adoption de trois motions : celle d'EPVA, très majoritairement, celle des Verts et celle du PS ; la motion de l'UMP a été rejetée.

Le maire lève la séance à 22 h 12.